BTNG-RBHC, XXV, 1994-1995, 3-4, pp. 329-396.

ORDRE PUBLIC ET PEUR DU ROUGE AU XIXème SIECLE. La police, les socialistes et les anarchistes à Bruxelles (1886-1914)

PAR

LUC KEUNINGS

Professeur d'Histoire et de Sciences Sociales à l'Ecole Decroly (Bruxelles)
Boursier du F.N.R.S.

INTRODUCTION[1]

Lorsque l'on songe à la société du XIXème siècle et à la violence des rapports sociaux qu'elle générait, il paraît évident qu'en menaçant les fondements d'un ordre politique et social profondément inégalitaire, le "péril rouge" ait été ressenti avec acuité par la bourgeoisie possédante au pouvoir et que le sentiment de peur à l'égard du socialiste et de l'anarchiste ait imprégné celle-ci au point d'élever cette angoisse au rang d'un véritable fantasme. Dans la foulée, on pourrait concevoir que cette psychose conduisit les gouvernants à mettre tout en oeuvre pour se prémunir contre ce danger notamment en renforçant sensiblement les institutions chargées de leur sécurité. Ces dernières apparaissent ainsi comme autant de moyens censés museler et réprimer "l'ennemi de l'intérieur" auquel aucune incartade n'était réellement permise. Dès lors

1. Les sigles utilisés sont: AGR: Archives générales du Royaume; AMAE: Archives du ministère des Affaires Etrangères; AMRA: Archives du musée royal de l'Armée; AR: Archives royales; AVB: Archives de la Ville de Bruxelles; BCB: Bulletin communal de la ville de Bruxelles; ROA: Registres d'ordres administratifs de la police de Bruxelles.

a-t-on l'intuition que ces "forces de l'ordre" ont participé à des degrés divers mais sans désemparer à la mission essentielle qui leur était assignée par les autorités et qui consistait à contrôler les "classes dangereuses" pour écraser au besoin leurs velléités d'émancipation. De la police de cette époque, nous avons donc a priori l'image d'Epinal renvoyée par les classiques de notre adolescence, Eugène Sue, Victor Hugo ou encore Balzac, celle d'une machine implacable et intransigeante, parfois maladroite mais toujours à l'affût, truffée d'espions et d'agents provocateurs, aussi peu à l'aise dans les affaires criminelles qu'efficace, brutale et expéditive dans les grèves, les meetings et autres manifestations populaires, une institution si bien incarnée par le commissaire Javert dans les 'Misérables'... Longtemps dispensés d'un quelconque regard critique, ces différents témoignages projettent cependant une vision déformée des forces de l'ordre en les présentant indifféremment comme les instruments dociles et fiables du pouvoir, comme si celles-ci répondaient presque mécaniquement à ses désirs sans subir la moindre évolution, comme si en somme la police n'avait guère d'histoire. Cette façon de voir est réductrice, partiale; elle fait l'économie des tendances, secousses ou ruptures qui déterminent comme pour tout corps social le développement de l'appareil policier, dont l'orientation ne se confond pas nécessairement avec les intérêts des gouvernants. Cette analyse omet également que les forces de l'ordre sont loin de former un bloc monolithique. Dans notre pays en particulier, les institutions qui participent à la sauvegarde de la tranquillité publique n'ont pas la même légitimité, les mêmes moyens ni la même structure sociale. Cerner au plus près les mécanismes qui sous-tendent l'histoire des différentes composantes de l'appareil policier ne manque pourtant pas d'intérêt et peut susciter des problématiques multiples. Parmi elles, il en est deux qui me paraissent particulièrement enrichissantes: quelle fut l'intensité de la psychose du rouge au sein de l'appareil policier; comment cela s'est-il traduit sur les forces de l'ordre et leurs relations avec le mouvement ouvrier?

L'état de la recherche en ce domaine demeurant encore en friche, il a été décidé d'aborder le cas de la police communale de Bruxelles entre 1886 et 1914. Le lieu choisi est significatif en ce que Bruxelles est une capitale, le siège du parlement et des résidences royales, une ville où le parti ouvrier a vu le jour et qui, de surcroît, était encore dans les années 1880 un grand centre industriel. Le cadre chronologique est également aisé à justifier: la période 1886-1893, qui débute par l'"année terrible", est secouée par une agitation politique et sociale sans précédent qui va ébranler quelque peu les assises du pouvoir. Avec la création du POB et la campagne pour l'égalité politique, jamais la stabilité du régime ne fut

autant remise en cause que durant cette époque tourmentée. Enfin, le choix de la police communale de Bruxelles n'est pas fortuit. Signalons dès à présent que les responsabilités de ce corps dans le maintien de l'ordre furent considérablement accrues à la fin du XIXème siècle pour des raisons qui seront précisées plus loin.

Pour étayer mon propos, j'ai fait appel à des sources multiples et diversifiées, faisant se croiser témoignages de contemporains, documents provenant des milieux judiciaires et rapports des forces de l'ordre elles-mêmes. Au surplus, si nos policiers n'ont guère laissé de traces littéraires équivalentes aux mémoires de leurs homologues célèbres d'outre – Quiévrain, tels Andrieux ou Lépine, l'historien a cependant la chance de disposer pour Bruxelles de la collection complète d'une revue et d'un journal policiers qui furent édités au moment où ce corps commença à se professionnaliser.

Cette étude comporte quatre chapitres. On tentera d'abord de restituer et d'analyser l'image des forces de l'ordre renvoyée par le militant de gauche à la fin du XIXème siècle; le deuxième chapitre sera consacré au discours officiel et aux idées essentielles des autorités responsables de la police quant au maintien de l'ordre; ce bilan sera confronté ensuite à l'examen de la pratique policière où l'on pourra se rendre compte des objectifs, méthodes et moyens déployés vis-à-vis du mouvement ouvrier; enfin, on se penchera dans le dernier chapitre sur les répercussions de la peur du rouge non seulement sur les relations entre policiers et socialistes en particulier mais aussi sur l'évolution de la police de la capitale en général.

I. L'IMAGE DES FORCES DE L'ORDRE CHEZ L'HOMME DE GAUCHE A LA FIN DU XIXème ET AU DEBUT DU XXème SIECLE.

D'Emile Vandervelde à Léon Delsinne, en passant par Louis Bertrand et Jules Destrée, les écrits socialistes n'ont jamais manqué de présenter la peur du rouge comme une préoccupation majeure des gouvernants belges à la fin du siècle dernier.[2] Les menées souterraines de l'Internationale, la

---

2. L. BERTRAND, *Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis 1830*, Bruxelles-Paris, 1906-1907, 2 vol.; ID., *Souvenirs d'un meneur socialiste*, Bruxelles, 1927, 2 vol.; L. DELSINNE, *Le mouvement syndical en Belgique*, Bruxelles, 1936; J. DESTREE et E. VANDERVELDE, *Le socialisme en Belgique*, Paris, 1898; E. VANDERVELDE, *Le POB, 1885-1925*, Bruxelles, 1925; ID, *Souvenirs d'un militant socialiste*, Paris, 1939.

création du parti ouvrier belge en 1885, les émeutes noyées dans le sang par le général Vandersmissen en 1886, et plus encore l'entrée en scène, inattendue, des socialistes à la Chambre, et la crise qui s'ensuivit pour atteindre son paroxysme en 1902 eurent pour conséquence majeure d'effrayer les partis bourgeois et les gouvernements catholiques qui dirigèrent le pays de 1884 à 1914. Pour Louis Bertrand, l'auteur de cette mine que représente encore aujourd'hui 'L'histoire du socialisme en Belgique', nos ministres cléricaux n'eurent plus à partir de ce moment qu'une seule obsession: faire la guerre au socialisme. Cette réaction était devenue, comme l'écrivait alors la 'Revue de Paris', une véritable maladie politique internationale. Relatant la campagne menée pour l'égalité du vote, Bertrand déclare:

> "Un gouvernement pris par la peur peut-être contraint de capituler devant une émeute ou un mouvement de grève générale. Mais si les menaces révolutionnaires se répètent trop souvent et à des courts intervalles, il s'habitue à ces menaces, prend des mesures en conséquence et parvient à résister efficacement, d'autant plus facilement qu'il sait que les émeutiers n'ont pas d'armes et que lui, gouvernement, a à sa disposition des forces énormes considérables."[3]

Aussi les auteurs socialistes mettront-ils l'accent sur les moyens répressifs utilisés par le pouvoir pour se protéger des "révolutionnaires". L'élément essentiel de ce dispositif fut sans conteste à leurs yeux le renforcement de l'arsenal législatif censé permettre à la machine judiciaire de mieux réprimer les "fauteurs de troubles" en appliquant une justice sévère et partiale, une "justice de classe". Relisons à cet égard le dialogue imaginé par Edmond Picard entre un jeune bourgeois et un ouvrier dans 'Comment devient-on socialiste':

> "– La justice n'est pas bonne pour nous. – Qu'entends-tu par ces mots. Mets-tu en doute l'intégrité des magistrats? –Mais non! Ils pensent faire leur devoir. Mais quand un ouvrier comparaît devant eux à l'occasion des inévitables conflits provoqués par la mauvaise organisation du travail, quelles défiances, quelles craintes, quelle sévérité!... – Vous êtes, pour lui, les partageux, les destructeurs de la famille, les sans patrie, les ennemis de la paix publique, les blasphémateurs de la religion, toujours prêts à vous transformer en anarchistes-dynamitards. – C'est cela! et tous ceux qui

3. L. BERTRAND, *Histoire...*, t. II, p. 568.

s'occupent de nous défendre et de nous guider sont des meneurs exploitant nos passions et nos appétits."[4]

Cette "vieille et sotte théorie des meneurs", de préférence étrangers, "qui font tout et sans qui il n'y aurait rien", investissait ainsi la mentalité d'une magistrature feignant de déjouer les complots pour mieux combattre le mouvement ouvrier. Edmond Picard encore, arrêté pour incitation au crime en avril 1893, écrit dans 'Quarante-huit heures de pistole':

> "Les Parquets ... se refusent à croire aux mouvements populaires qui montent invincibles comme des marées ou qui ont la puissance des éruptions volcaniques. Leurs connaissances historiques ne vont pas au-delà de la croyance que tout se fait par l'influence 'des hommes en vue', et de même qu'ils croient que c'est Monsieur Frère-Orban qui est tout le doctrinarisme libéral et M. Woeste tout le doctrinarisme clérical, ils sont persuadés que Volders, Demblon, Anseele, sont tout le mouvement ouvrier."[5]

Après la justice bourgeoise venait ensuite le rôle déterminant joué par l'armée, cette troupe composée pourtant de prolétaires mais dont la principale attribution était, dans l'esprit des socialistes, de tirer sur les ouvriers récalcitrants. Une armée dont la violence se situait à son point culminant en 1886 en laissant choir plus d'une vingtaine de victimes sur les pavés des luttes sociales. Une armée aussi d'autant plus indispensable que les autres forces tenues de l'assister dans sa triste tâche manquaient de puissance, telles les polices locales, ou d'organisation, comme ces gardes civiques bourgeoises qu'on avait beau renforcer, entraîner et militariser mais qui malgré tout semblaient peu fiables et se révélaient trop lentes à mettre en mouvement. Une armée enfin qui, travaillée elle-même par la propagande socialiste, se trouvait progressivement supplantée par la maréchaussée, à laquelle le pouvoir central accordera un intérêt soutenu dont atteste son développement continu à partir de 1886. Bien qu'elle mentionne à chaque fois l'extrême fermeté des agents de la force publique lors des commotions populaires, l'historiographie de gauche met toutefois moins en évidence cet aspect des choses que les méthodes utilisées par le pouvoir judiciaire pour exercer le contrôle social. Contrairement à leurs homologues français, nos auteurs socialistes insistent peu sur la portée que purent avoir les manoeuvres occultes des organes chargés de la police secrète en Belgique. L'anarchiste Victor

---

4. E. PICARD, *Comment devient-on socialiste*, Bruxelles, 1895, pp. 112-113.
5. ID., *Quarante-huit heures de pistole. Conte moral*, Bruxelles, 1893, p. 34.

Serge, qui eut dans sa jeunesse de fréquents démêlés avec les autorités bruxelloises, eut beau affirmer, en faisant allusion à l'intrigante Okhrana, que "la défense capitaliste emploie partout les mêmes moyens, car toutes les polices d'ailleurs solidaires se ressemblent,"[6] les témoignages de gauche sont relativement pauvres en réçits mettant en présence provocateurs et mouchards. Un cas de provocation cependant, mais de taille, retient vraiment l'attention durant la période étudiée: il fut commandité par le pouvoir central et jeta une lumière crue sur les pratiques illicites d'un organisme honni par les socialistes, l'administration de la Sûreté publique. Préparé de toute pièce pour nuire au parti ouvrier en y installant la désunion, ce trop célèbre "grand complot" est présenté à la fois comme un événement révélateur du souci d'éliminer les "meneurs" et comme un cas exceptionnel dans nos annales policières. Cette affaire marquera pourtant à jamais le militant de gauche. Elle participa grandement à nourrir dans son esprit l'obsession des Pourbaix[7] que la presse socialiste aperçevait dans chaque manifestation, et elle contribua à discréditer définitivement la Sûreté. Celle-ci ne fut bien entendu guère épargnée par les écrivains progressistes. Le journaliste Louis Frank par exemple, arrêté en 1884 pour "propos républicains", voue son responsable aux gémonies pour avoir transformé plusieurs dizaines de bons soldats de la maréchaussée en une compagnie d'espions soi-disant créée pour protéger le roi mais chargée en fait de suivre discrètement les citoyens inoffensifs.[8] Les auteurs socialistes feront également référence au rôle détestable que la Sûreté et le parquet imposaient aux "pandores en civil" pour réfréner la propagande antimilitariste dans les gares et pourchasser les "agitateurs" étrangers considérés comme anarchistes. Toutefois, ils n'accordent pas une importance démesurée à ces "entreprises occultes". Et en ce qui concerne la police communale, ils se contentent plutôt d'épingler ses maladresses et son incapacité à assumer une mission aussi délicate que peu gratifiante. En revanche, Bertrand, Vandervelde et d'autres encore n'oublieront pas de rappeler le souvenir des "brutalités parfois inouïes" de la police et de la gendarmerie lors des manifestations de rue jugées subversives. En cela, ils font écho aux vives critiques qui stigmatisèrent le comportement des policiers bruxellois et de

---

6. V. SERGE, *Ce que tout révolutionnaire doit savoir de la répression*, Paris, Maspero, 1e ed, 1925, ici 1970, p. 5.

7. Léonard Pourbaix était un des agents provocateurs à la solde de la Sûreté en 1887.

8. L. FRANK, *Les gendarmes en bourgeois*, Bruxelles, 1886.

leurs chefs, les bourgmestres, tous libéraux doctrinaires, à l'occasion de l'agitation orchestrée pour l'obtention du suffrage universel simple.

> "A l'état normal, reprend Edmond Picard, le policier est un père de famille, généralement honnête, souvent un ancien soldat, doué d'une certaine instruction et assujetti à une discipline fort rigoureuse. On peut le voir dans les rues circulant tranquillement, causant d'un air assez paternel avec les passants, ou regardant avec obstination les bouts de ses bottes. En temps de manifestations, il change du tout au tout. Quoiqu'il passe quelquefois plusieurs jours sans dormir plus de trois heures, il acquiert une vigueur herculéenne. Dès qu'il aperçoit un malheureux qui se promène, il se précipite sur lui avec fureur, et le sabre en un instant."[9]

Cependant, les reproches avancés au plan politique par les "meneurs", la presse et les auteurs socialistes à l'encontre de la police communale se résument essentiellement à son attitude dans le maintien de l'ordre. On trouvera en effet chez eux fort peu de révélations sur les activités clandestines de celle-ci. Dans ses 'Souvenirs d'un meneur socialiste', le militant Louis Bertrand, pourtant condamné à tort selon lui pour outrage à agent en 1884, ne gardera d'ailleurs pas une rancune particulière envers les policiers bruxellois dont il s'amusera à présenter la position grotesque lors des meetings qui, à défaut de pouvoir se dérouler en plein air, se passaient en pleine eau sur le canal de Willebroeck.[10]

En somme, il ressort de ce rapide survol que pour les écrivains socialistes, si les forces de l'ordre ont participé sans exception et de concert au contrôle des "classes dangereuses' comme à leur répression, l'armée et la gendarmerie y ont pris une place privilégiée par rapport à une police communale moins attachée directement au pouvoir central catholique, mais néanmoins fidèle exécutrice des directives émanant de la magistrature, de la Sûreté et du gouvernement. C'est pourquoi l'image du policier bruxellois dans l'esprit du militant de gauche, sans être pour autant positive, apparaît moins négative que celle de l'espion de la Sûreté ou du gendarme en bourgeois: c'était celle d'un "sergot', aux moyens limités et aux méthodes peu sophistiquées, mais redoutable et féroce en temps de troubles car soumis à des consignes extrêmement rigoureuses.

Avant de vérifier cette image à l'épreuve des faits, il me paraît utile d'analyser la conception du maintien de l'ordre adoptée par les

---

9. Picard cite ici Léon De Lantsheere (E. PICARD, *Quarante-huit heures...*, pp. 25-26).

10. L. BERTRAND, *Souvenirs...*, t. I, pp. 275-276.

responsables de la police locale et le reflet qu'il voulaient donner de cette institution au public.

II. LE DISCOURS DES AUTORITES LOCALES SUR LE MAINTIEN DE L'ORDRE ET LA POLICE.

Depuis 1842, la police communale dans notre pays était placée sous la responsabilité du bourgmestre. Entre 1887 et 1914, une loi et deux arrêtés royaux confirmèrent l'emprise croissante du plus haut magistrat communal qui allait désormais exercer seul l'autorité sur les agents de police.[11] Ce furent donc les maïeurs qui façonnèrent cette institution. Dans la capitale, il en est un qui inspira ses successeurs en marquant la police de son empreinte: il s'agit de Charles Buls, qui présida aux destinées de Bruxelles entre 1881 et 1899. Libéral au plan politique, ce bourgmestre se caractérisait par sa modération; il était convaincu que "les réformes devaient se faire sous le signe de la paix."[12] Favorable aux idées nouvelles mais à leur application progressive, Buls qualifiait encore à la fin du siècle les socialistes de "révolutionnaires', dont il redoutait l'influence d'un programme qui lui paraissait utopique et dangereux:

> "malheureusement", écrit-il en juin 1896, "les socialistes rouges s'allient aux socialistes chrétiens pour promettre au peuple ignorant un paradis terrestre irréalisable et l'affolent... Cela peut amener une jacquerie violente le jour de la déception finale..."[13]

Chargé de gérer l'effervescence provoquée par l'agitation sociale et politique, le bourgmestre de Bruxelles adopta une conception du maintien de l'ordre qui peut être rapprochée de celle appliquée par le gouvernement belge après 1886 et théorisée par le juriste de l'U.L.B. Adolphe Prins sous l'expression de défense sociale. Cette stratégie consistait, d'une part, à améliorer la condition des "bons travailleurs' productifs et dociles par l'élaboration d'un programme social et, d'autre part, visait à défendre la société contre les meneurs, les grévistes, les "mauvais ouvriers', en

---

11. L. VAN OUTRIVE, Y. CARTUYVELS et P. PONSAERS, *Les polices en Belgique. Histoire socio-politique du système policier de 1794 à nos jours*, Bruxelles, 1991, p. 68.

12. M. MARTENS, *Charles Buls. Ses papiers conservés aux archives de la ville de Bruxelles*, Bruxelles, 1958, p. 42.

13. M. BOTS, *Het dagboek van C. Buls*, Gent, 1987, p. 35.

mettant en oeuvre une série de lois répressives.[14] Sans donner son aval à tous les projets qu'impliquait cette doctrine – il s'opposa notamment à la loi Devolder réprimant les incitations aux crimes non suivies d'effet,[15] – Buls en approuvait les fondements, censés permettre l'indispensable réajustement du développement social par rapport au développement économique, sans remettre en cause le modèle capitaliste. A l'échelon bruxellois, il s'intéressa ainsi à l'amélioration du sort de l'ouvrier en créant une bourse du travail en 1886, en s'attachant aux questions épineuses posées par le minimum des salaires et les habitations ouvrières, ou encore en inaugurant dès 1882 une série de grands travaux.[16] Mais cette politique devait aussi s'accompagner de nouvelles mesures tendant à renforcer le maintien de l'ordre afin de circonscrire le "danger social". Buls était sans conteste un homme d'ordre:

> "... ce qui a toujours conduit les hommes à leur perte, écrira-t-il dès 1859, ce qui a jeté toutes les sociétés dans le gouffre de l'anarchie, c'est le mépris de l'autorité, moi aussi je veux la liberté, mais la liberté dans l'ordre, comme le progrès dans la stabilité or pas d'ordre sans autorité; le premier mot des peuples après la destruction d'un pouvoir est toujours: qui commandera désormais?"[17]

Son aversion instinctive pour l'anarchie et les désordres le conduisit ainsi à prendre des initiatives qui lui furent vertement reprochées par la gauche. Lors de la campagne pour le suffrage universel, craignant les débordements et les atteintes aux personnes et aux propriétés qui l'offusquaient, le bourgmestre décida d'interdire en permanence les manifestations autour du parlement puis certains meetings en plein air. Ces directives comme sa conception personnelle de son droit de police lui valurent de nombreuses critiques. Qualifié de "satrape du gouvernement", de "policier secret, moitié Fouché, moitié M. Lecoq,"[18] par progressistes et socialistes,

---

14. F. TULKENS (ed.), *Généalogie de la défense sociale en Belgique (1880-1914)*, Bruxelles, 1988; M. S. DUPONT-BOUCHAT, 'Stratégies du maintien de l'ordre en Belgique et en France au XIXème siècle: la doctrine de la défense sociale' in *Historische soziologie der Rechtswissenschaft*, Francfort-sur-le Main, 1986, pp. 79-105.

15. *BCB*, 1886, I, p. 651, 1887, I, p. 690, 1891, I, pp. 193-194.

16. M. MARTENS, 'Charles Buls' in *Biographie Nationale*, t. XXX, 1952, col. 231-236.

17. ID., *Charles Buls. Ses papiers...*, pp. 32-33.

18. Expression de la *Réforme* après l'interdiction de la manifestation du 13 juin 1886 (cité dans F. VAN KAKLEN, *Commotions populaires en Belgique (1834-1902)*, Bruxelles, 1936, p. 79).

il se défendit de l'intention qu'on lui prêtait de vouloir entraver la propagande de gauche, en avançant en permanence trois arguments qui sont significatifs de sa conception de l'ordre public. Prendre ces mesures préventives, c'était avant tout préserver le bien-être des honnêtes habitants de la ville, la réputation de notre capitale à l'étranger et la poursuite des échanges. Buls dira souvent:

> "La population de Bruxelles est calme, honnête, laborieuse; elle demande à faire paisiblement ses affaires, à ce que la ville reste une cité hospitalière et agréable aux étrangers."[19]

Protéger la zone neutre était également un impératif: crier "vive la république" devant le palais du roi était "infamant" et devait être "énergiquement et rigoureusement interdit" comme en France ou en Angleterre, ces deux pays "où les autorités usent de la plus large tolérance vis-à-vis des manifestations de la rue."[20] Enfin, il convenait d'anticiper car la pauvreté des effectifs de la police bruxelloise rendait impossible la dispersion des attroupements une fois formés. Et ici, le bourgmestre invoquera un argument qui lui paraissait déterminant: le parti que pourrait tirer le pouvoir central de son incapacité à assurer la tranquillité publique afin de lui substituer une sorte de préfet de police ou diminuer les pouvoirs du maïeur en la matière. Cela, Buls, qui se faisait une haute idée de ses prérogatives, voulait à tout prix l'éviter. La pression du gouvernement n'était du reste pas imaginaire. En ce qui concerne le maintien de l'ordre, Buls avait une conception absolue de son rôle, basée sur deux principes majeurs: le bourgmestre était la seule autorité habilitée à faire respecter la tranquillité dans sa commune et il devait demeurer autonome dans son action.[21] Or, ni le pouvoir central ni le roi ne partageaient cette façon de voir: en 1884 déjà, en pleine guerre scolaire, le ministère Malou avait pour la première fois osé requérir l'armée et la gendarmerie sans en avertir l'édilité communale.[22] En octobre avait même éclaté un sérieux conflit entre le bourgmestre et le cabinet catholique

---

19. *BCB*, 1892, II, p.38.
20. *Id.*
21. L. KEUNINGS, 'L'initiative des communes en Belgique. La police communale: le cas de Bruxelles (1830-1914)' in *L'initiative des communes en Belgique 1795-1940, Actes du 12ème colloque international du Crédit communal de Belgique*, t. II, 1986, pp. 519-522.
22. ID., 'Le maintien de l'ordre en 1884. Les manifestations d'août et de septembre à Bruxelles', in *1884, un tournant politique en Belgique. Colloque des facultés universitaires St Louis*, Bruxelles, 1986, pp. 105-107.

lorsque ce dernier se permit de réquisitionner des gendarmes en bourgeois pour enregistrer les outrages au roi lors d'une cérémonie au palais des Académies. A cette occasion, le droit du gouvernement de demander *proprio nomine* le concours de la force publique avait été solennellement reconnu au parlement, mais le premier magistrat de la capitale était resté sur ses positions en faisant voter par le conseil communal des remerciements aux députés libéraux qui avaient défendu sa thèse.[23] Or, à la suite des troubles de 1886, le souci du pouvoir exécutif d'intervenir dans le maintien de l'ordre ne fit que s'accentuer. Léopold II, favorable à la centralisation de la police à Bruxelles, était fort préoccupé par l'insouciance et l'éventuelle impuissance des autorités locales face au péril rouge. Quant à son chef de cabinet, il ne cachait pas son désir d'étendre ses pouvoirs dans la capitale, où il fallait à tout prix protéger les Chambres des tumultes de la rue.[24] Les menaces qui pesaient sur son droit de police incitèrent sans aucun doute Charles Buls à se montrer prudent et ferme dans le maintien de l'ordre. Cet état de choses le détermina aussi à oeuvrer en toute indépendance vis-à-vis d'un conseil communal où siégeaient désormais des progressistes et des socialistes. En temps de troubles, ses précécesseurs avaient usé de leur pouvoir réglementaire en prenant des ordonnances ou des arrêtés interdisant rassemblements ou circulation de bandes et en les donnant à ratifier aux édiles. Cette procédure le contraignant à justifier ses actes auprès de conseillers susceptibles de lui être hostiles, Buls invoquera de préférence son pouvoir général d'exécution des lois de police pour agir à titre personnel.[25] Ce fut en vertu de ce pouvoir discrétionnaire qu'il interdit la manifestation socialiste du 13 juin 1886 ou qu'il enjoignit dès 1888 à ses officiers de disperser tout meeting en plein air non autorisé par lui ou de nature à occasionner des heurts; le mayeur argua du même pouvoir pour créer quelques années plus tard la zone neutre. En somme, le maintien de l'ordre selon Charles Buls devait ainsi être tout à la fois "paternel et autoritaire", apte à défendre la propriété et la sécurité des citoyens et à assurer le bon fonctionnement des institutions, un maintien de l'ordre somme toute efficace, sans pour autant être vexatoire et compatible avec l'exercice des libertés constitutionnelles. Face à ceux qui l'accusaient

---

23. *BCB*, 1884, II, pp. 449-457.

24. E. VANDERSMISSEN, *Léopold II et Beernaert d'après leur correspondance inédite, de 1884 à 1894*, t. II, Bruxelles, 1920, pp. 53-54.; AR, *fonds Léopold II*, n° 2085.

25. L. KEUNINGS, L'initiative..., p. 521.

régulièrement d'y faire obstacle, le bourgmestre plaidera que les restrictions affectant les meetings en plein air touchaient tous les partis politiques sans exception, qu'il n'interdisait qu'un nombre réduit de manifestations et de cortèges (5 sur 40 entre 1882 et 1892)[26] et qu'il acceptait même dans les murs de la capitale le "vacarme" des chants révolutionnaires et la présence du drapeau rouge tout en le traitant, en 1892 encore, de vulgaire "loque".[27]

Le discours de Charles Buls sur la police communale rejoint en tous points celui que je viens d'énoncer sur le maintien de l'ordre. Dès son accession au mayorat, ce bourgmestre considéra la police comme une de ses préoccupations majeures et il s'ingénia à améliorer une réputation singulièrement ternie par un scandale – l'affaire de la traite des Blanches – qui avait révélé les liens étroits et illégaux de la police avec les milieux de la prostitution.[28] Tout au long de son mandat, Buls ne ménagea pas ses efforts pour redorer le blason de ses policiers: il loua avec vigueur "l'énergie" dont ils faisaient preuve en temps de troubles et d'émeutes, il les défendit aussi contre les "calomnies" de la presse... Chaque critique à son encontre était ressentie comme un camouflet personnel: il s'agissait en effet de "sa" police qu'il appartenait à lui seul d'organiser et de commander. Buls écrira en 1884:

> "Le bourgmestre est le chef de la police communale. Il la dirige... La police exige une action prompte et ferme, souvent secrète."[29]

Pendant les dix premières années de son mayorat, il s'en réserva même la direction exclusive après avoir supprimé le grade de commissaire en chef. En améliorant la formation, en affinant les critères de recrutement, en réprimant aussi avec une extrême rigueur les moindres écarts de son personnel, Buls entendait projeter dans l'esprit du public une image rassurante et sereine d'une police bienveillante et disciplinée, entièrement soumise à ses chefs et dont la mission essentielle n'était pas répressive mais bien préventive: assurer la tranquillité et le repos du citoyen.[30] Les

---

26. *BCB*, 1892, II, pp. 34-37.
27. *Ibid.*, 1892, I, p. 224.
28. C. HUBERTY et L. KEUNINGS, 'La prostitution à Bruxelles au XIXème siècle', in *Cahiers de la Fonderie*, 2, avril 1987, pp. 1-19.
29. AVB, *fonds Buls*, n° 17.
30. L. KEUNINGS, *'Du garde ville à l'agent de police.' Les débuts de la professionnalisation de la police en Belgique (1880-1914)*, numéro spécial de L'officier de police, 1988, pp. 34-37.

instructions données aux agents dans des petits codes fraîchement publiés, ainsi que les déclarations du bourgmestre au conseil convergeaient sur un même refrain: la police était patiente et maternelle avec la population; sinon ce ne pouvait être que des signes de surmenages ou quelques regrettables bavures, qui allaient être promptement réprimées à coup de lourdes corvées et de dispendieuses retenues sur le salaire, infligées au contrevenant avec une rigueur paternelle et toute militaire. Le policier se devait ainsi d'être le garant de la légalité; son comportement ne pouvait souffrir à cet égard la moindre équivoque. Incorruptible, il avait à se conformer aux ordres de ses chefs hiérarchiques et à éviter de subir les influences extérieures d'où qu'elles viennent. Mais il importait surtout de montrer désormais que la police communale ne s'adonnait plus à une tâche pour laquelle elle n'était pas faite: la surveillance politique. Sous l'administration Anspach, ce secteur avait pris une ampleur inusitée quand le commissaire Lenaers avait monté un service destiné à filer les habitants, toutes options politiques confondues.[31] Son existence avait été éventée lors du scandale de la traite des Blanches. Aussitôt entré en fonction, Charles Buls mit fin aux activités de cette brigade. En 1884, il saisit même l'opportunité de prouver au public son aversion pour les pratiques occultes en engageant une véritable croisade contre les gendarmes en bourgeois envoyés par le cabinet catholique et en ordonnant même à ses policiers de les verbaliser. Soutenu en l'occurrence par une presse libérale où la 'Réforme' et la 'Chronique' fustigeaient à l'unisson le "ministère des mouchards", Buls écrivit au gouverneur cette lettre qui fut bientôt rendue publique et dans laquelle il s'inscrivait en faux contre la création de ce nouveau service:

> "... je ne consentirai jamais à m'associer à une mesure qui aurait pour résultat d'ériger l'espionnage en institution publique... Le recours à des moyens ténébreux, à la police secrète, déguisée, les pièges tendus aux citoyens, ce sont là des mesures indignes d'un gouvernement qui se respecte; elles sont un indice certain de la faiblesse de l'autorité qui les emploie. Le pouvoir doit s'exercer au grand jour. L'autorité qui agit légitimement n'a aucune raison pour se cacher et elle imposera le respect et l'obéissance aux lois en montrant par les moyens dont elle dispose qu'elle est fermement résolue à accomplir sa mission."[32]

---

31. ID., 'Geheime politie en politieke politie in België (1830 tot 1914)', in *Panopticon*, n° 2, 1988, pp. 128-159.

32. Ville de Bruxelles, *Extraits des séances des 27 octobre et 17 novembre 1884. Police occulte*, Bruxelles, 1884, p. 20. in AVB, *fonds Buls*, n° 17.

Auparavant, le bourgmestre "frondeur" avait fait savoir combien il entendait prémunir sa police de toute influence suspecte en "déniant absolument à la Sûreté le droit de donner des instructions à la police de la ville de Bruxelles"[33], ce "simple bureau" n'ayant du reste à ses yeux la moindre compétence légale.

La conception et le discours de Charles Buls sur la police et le maintien de l'ordre furent repris quasi à la lettre par ses successeurs libéraux Emile De Mot et Adolphe Max. Fortement émus par les violences de juin 1899 et d'avril 1902, ceux-ci se révélèrent encore plus prudents et ils se montrèrent plus sévères quant aux meetings en plein air. Mais leur attitude vis-à-vis de la police communale s'apparentera à tous égards à celle adoptée par leur prédécesseur: défense presque inconditionnelle de leurs subordonnés face aux critiques, insistance sur le caractère égalitaire et impartial de leur action, félicitations pour leur bravoure... Le "Guide pratique de la police bruxelloise",[34] rédigé au début du siècle et qui devint un modèle du genre pour les autres administrations, témoigne de leurs exigences quant à la conduite de leur police. Cette bible insiste, en les développant, sur certaines idées clés défendues vingt ans plus tôt par Buls. Les notions de prestige et d'honneur y sont privilégiées:

> "les agents se plaignent quelquefois de n'être pas suffisamment respectés du public. Il leur appartient par une conduite digne et réservée, de changer en leur faveur les sentiments de la population. Pour cela ils doivent se comporter avec calme, prendre assez d'empire sur eux-mêmes pour ne jamais s'abandonner à des emportements, unir la douceur et la fermeté, ne jamais se départir des règles de la plus stricte politesse, même lorsqu'ils sont l'objet d'injures."[35]

Une correction absolue, une probité sans faille, une bienveillance permanente, voici autant de règles déontologiques qui devaient présider à tous les actes de la police. Ainsi y avait-il certaines incompatibilités avec le métier: de longs passages recommandaient à l'agent de ne pas contracter de dettes ni de collaborer avec les agences privées de sécurité ou d'enquêtes. Il importait que ses méthodes soient toujours légales, qu'elles ne blessent pas la sensibilité du citoyen: le policier n'appliquerait les menottes et les camisoles de force que dans "certaines circonstances

---

33. *Ibid.*, p. 5.
34. *Guide pratique à l'usage des fonctionnaires et agents de la police de Bruxelles*, Bruxelles, 1904.
35. *Ibid.*, pp.280-281.

exceptionnelles", et il n'opérerait des arrestations administratives "qu'en cas de nécessité absolue." Enfin, le rôle essentiel de la police était bien de garantir la sécurité de la population tout entière:

> "Les agents ne doivent pas oublier que, en toutes circonstances, ils ont pour mission principale de protéger le public; il faut qu'ils tiennent l'oeil ouvert à tous les incidents de la rue et qu'ils s'empressent de porter aide et protection à tous les passants, quelle que soit la classe de la société à laquelle ceux-ci appartiennent."[36]

Toujours est-il que la police était tenue avant tout de défendre "le bon citoyen" contre les individus "nuisibles" et "improductifs" qui le "menacaient" ou étaient susceptibles de le "corrompre": les prostituées clandestines, les proxénètes, les étrangers suspects, les mendiants.[37] Ce monde interlope ou errant devait faire l'objet d'un contrôle permanent.[38] On signalera, en revanche, que les autorités resteront muettes quant à une éventuelle surveillance de citoyens "subversifs" sur le plan politique. En la matière, la réponse adressée au parquet en 1901 ne devait laisser le moindre doute sur sa répugnance à effectuer pareille tâche. A cette circulaire relative à la surveillance des meetings et des journaux socialistes, le ff. de bourgmestre De Potter répondit catégoriquement:

> "La police bruxelloise est une police purement administrative, qui n'est pas instituée pour écouter ce qui se dit dans les réunions politiques."[39]

Officiellement donc, pas de surveillance particulière pour les socialistes. Et pas plus semble-t-il pour les anarchistes, s'il faut en croire le commissaire Bourgeois qui, jovial et serein, déclare à la même époque dans la "Gazette":

> "Leur surveillance est aisée mais c'est à la Direction de la Sûreté publique, qui relève du gouvernement seul, qu'elle est dévolue."[40]

Comparée aux témoignages des hommes de gauche, l'image de la police communale véhiculée par les autorités est ainsi – et ce n'est pas une surprise – sensiblement plus positive. L'agent de police est présenté

---

36. *Ibid.*, p. 211.
37. *Ibid.*, p. 430.
38. *Ibid.*, pp. 429-430.
39. AVB, *fonds police*, l. 294. Lettre reproduite dans 'Le Petit Bleu', 31 août 1901, sous le titre 'Policiers mais pas mouchards'.
40. *La Gazette*, 12 août 1900.

comme un fonctionnaire impartial, proche de la population, qui ne se proccupe guère des opinions politiques et n'entre en contact avec les socialistes qu'à la suite de manifestations où malgré sa patience et son sang froid, il subit des violences auxquelles il est obligé de répliquer.

Il est temps à présent de confronter ces deux discours à la pratique policière.

III. LE POLICIER ET LE ROUGE: LA PRATIQUE

Quoi que purent prétendre ses responsables, la police de la capitale se préoccupa de près du mouvement ouvrier et ne fut pas épargnée par la crainte qu'inspirait encore à la Belle Epoque le meneur rouge au sein de la bourgeoisie libérale et catholique. Dans les troubles de 1886, de 1893 et de 1902 le pouvoir central aperçut avant tout la main des leaders révolutionnaires socialistes ou anarchistes, ce qui dans son esprit revenait pratiquement au même. Malgré le réformisme du parti ouvrier belge et son entrée sur la scène parlementaire, le socialisme était toujours considéré par les instances dirigeantes comme un réel danger, une subversion à laquelle étaient attribuées les entreprises "factieuses" et "manipulées" de la classe ouvrière. Devant cette menace, le pouvoir central ne se sentait pas suffisamment protégé. En 1887, le chef de la Sûreté, Gautier de Rasse, le déplorait dans un long rapport au roi:

> "Notre législation n'est pas faite pour les temps troublés. A une situation nouvelle, il faut faire face par une organisation en rapport avec le péril à combattre et être en toute matière plus soucieux de l'intérêt général que du respect de la liberté individuelle."[41]

Outre les libertés fondamentales, notre constitution consacrait en effet le principe de l'inviolabilité du domicile, tandis que le Code d'Instruction criminelle de 1808, toujours en vigueur, interdisait à la police judiciaire de procéder à une perquisition sans un mandat du juge d'instruction. Si la police était habilitée à disperser un meeting sur la voie publique gênant la circulation, les réunions dans un local clos ne pouvaient être soumises à une autorisation préalable, ni être préventivement interdites. De plus, le code pénal de 1810, remanié en 1867, réprimait avec une certaine sévérité tout acte arbitraire et attentatoire aux libertés ordonné ou exécuté par un fonctionnaire public. Quant aux agents de la Sûreté, ils n'étaient dotés d'aucun pouvoir de police. La plupart des "mesures énergiques" proposées

41. AR, *fonds Léopold II*, n° 2085.

par Gautier furent écartées – accroissement des attributions du gouverneur, dispositions "spéciales" à l'égard des meneurs – mais l'effervescence s'intensifiant, il était, selon les propres termes de Léopold II, "grand temps que la société songe à sa défense."[42]

A partir de 1887, les effectifs de la gendarmerie furent sensiblement augmentés;[43] diverses lois et mesures administratives ressérèrent en outre le contrôle sur les individus jugés dangereux. Comme d'autres pays d'Europe, la Belgique s'arma contre les meneurs en adoptant une loi réprimant les provocations aux crimes non suivies d'effet (1887 et 1891), puis en augmentant les sanctions prévues par l'article 310 du code pénal contre les fauteurs de grèves (1892). Une loi sur les armes prohibées fut également votée (1886) cependant que pour prévenir les attentats à la bombe, on décida de réprimer la réclusion et la fabrication illégale de substances explosibles (1891) et de soumettre tous les dépôts de dynamite à un contrôle spécial de jour et de nuit (1894). A partir de 1886, après chaque événement inquiétant – que ce fût chez nos voisins ou dans le pays – les dispositions classiques relatives à la surveillance des étrangers suspects étaient régulièrement rappelées avec vigueur. L'exécution de ces nouvelles mesures incomba essentiellement dans la capitale à la police bruxelloise car l'Etat ne fournit guère d'effort particulier pour renflouer les moyens d'investigation du parquet et de la Sûreté. Quant au maintien de l'ordre dans la rue, il devint une préoccupation permanente pour ce corps lorsque le POB amorça sa campagne de propagande pour l'égalité politique. Les questions qui nous interpellent sont donc les suivantes: comment la police a-t-elle vécu cette mission, de quelle manière a-t-elle assumé ses responsabilités, son action recueillit-elle les faveurs du pouvoir central? Abordons tout d'abord sa tâche de surveillance.

1. *Une surveillance constante mais limitée*

Afin de mesurer la peur du rouge au sein de la police, il importe avant tout d'estimer l'importance que cette institution accorda aux militants en examinant l'organisation mise en place pour les contrôler et en évaluant les méthodes utilisées ainsi que l'ampleur des moyens déployés. Notre police étant particulièrement avare, sinon muette, en réflexions générales sur ses pratiques, c'est en effet essentiellement au regard des rouages mis en place, des effectifs mobilisés, des techniques employées et des budgets affectés à cette fin que l'on pourra voir se dessiner les angoisses ou, au

---

42. E. VANDERSMISSEN, *op. cit.*, p. 240.
43. Leurs effectifs passent de 2461 en 1889 à 4325 en 1914.

contraire, l'éventuelle indifférence des agents communaux vis-à-vis des meneurs. La police bruxelloise tenait-elle la surveillance des assemblées populaires pour une priorité, une tâche primordiale et incontournable? L'arrivée des socialistes au conseil communal puis au parlement eut-elle une incidence à cet égard? Que représentait le socialiste ou l'anarchiste pour ceux qui les épiaient? Etaient-ils confondus? Leur contrôle débouchait-il inéluctablement sur des actions illégales et répressives? Telles sont les principales questions auxquelles je tenterai de répondre dans ce chapitre.

Pour la clarté de l'exposé, je décrirai d'abord les faits saillants de l'évolution de la police secrète à Bruxelles.

1.1. L'observation du mouvement ouvrier: une préoccupation policière majeure?

Après l'indépendance, la police de la capitale n'avait pu reprendre son activité que

> "sous la condition expresse et sine qua non: 1°) qu'aucun chef ou membre de la police de Bruxelles ne pourra exercer son office ou se montrer en public, sans être revêtu d'un signe distinctif et apparent au choix de la régence, 2°) l'exercice sera purement répressif et dans aucun cas préventif, 3°)les mesures à prendre devront toujours être conformes aux lois."[44]

On sait toutefois que les agents bruxellois enfreignirent très tôt ces belles prescriptions pour entraver les meetings katsistes puis observer les premières associations ouvrières.[45]

Dans les années 1870, après la Commune de Paris, les organisations populaires avaient déjà particulièrement retenu l' attention de la police à l'initiative du commissaire Lenaers dont l'un des objectifs majeurs consistait à

> "connaître les principaux chefs qui sont ordinairement les meneurs de tous les mouvements qui se produisent dans le but de porter atteinte à l'ordre social existant."[46]

---

44. AGR, *Papiers Van de Weyer*, n° 5.

45. L. KEUNINGS, 'Les grandes étapes de l'évolution de la police secrète en Belgique au XIXème siècle', in *Bulletin trimestriel du Crédit communal de Belgique*, n° 169, 1989, 3, pp. 3-30.

46. AVB, *fonds police*, liasse 294.

Grâce au travail minutieux des agents spéciaux de la brigade des passeports, épaulée par la division judiciaire, Lenaers était parvenu à s'enquérir des moindres mouvements des socialistes, communards et autres anarchistes, en confectionnant des dossiers détaillés nourris par des policiers infiltrés, des indicateurs permanents et des correspondants attachés aux autres polices du pays. Mais plusieurs circonstances allaient au début des années 1880 provoquer le démantellement d'une organisation destinée également à épier catholiques et libéraux opposés à l'administration communale. A défaut de subsides de l'Etat, le commissariat judiciaire fut dissout. Quelques mois plus tard, Lenaers était révoqué pour avoir fourni sous le nom de son fils vins et liqueurs aux bordels qu'il surveillait. De surcroît, à la faveur de ce scandale, la police découvrit avec stupeur au propre domicile du commissaire plus de deux mille fiches sur le tout Bruxelles de l'époque. Une des premières initiatives de Charles Buls fut de mettre un terme à cet espionnage politique. Considérant "ces sortes d'investigations comme condamnées par les principes fondamentaux de notre constitution,"[47] il s'empressa de congédier les mouchards engagés par Lenaers; leur ancien chef, l'inspecteur Wilmet lui avait en effet certifié que "si les autorités cessaient de payer des indicateurs, les sociétés dites révolutionnaires disparaîtraient d'elles-mêmes."[48] Buls remplaça ensuite la brigade des passeports par un bureau sédentaire dont il se réservait le contrôle. Enfin, une circulaire confidentielle du 6 novembre 1882 détermina les règles à suivre: désormais les agents n'auraient plus à s'introduire dans les réunions privées, n'interviendraient dans les établissements publics qu'en cas de convocation légale ou de violation à la loi, et ne communiqueraient au parquet que des renseignements relatifs à la répression des crimes et délits. Concrètement donc, la surveillance des socialistes n'existait plus. Ce fut sans ambage que Buls déclara au parquet:

> "Je ne puis tolérer que la police que j'ai sous mes ordres s'enquière des opinions de personnes, qu'elle surveille les agissements des socialistes ou des membres d'autres associations, qu'elle pénètre habilement dans les réunions privées de sociétés politiques pour surprendre leurs secrets. Ces sortes d'investigations nous reportent à la loi des suspects. Cette intervention constituerait une atteinte à la liberté des citoyens. Elle donne aux agents de la police un pouvoir occulte et arbitraire qui présente de

47. AVB, *fonds police*, liasse 294.
48. *Id.*

graves inconvénients et ne se comprend que sous les gouvernements despotiques."[49]

Les attentats anarchistes dans la région lyonnaise (1883) puis la décision du POB de lancer le monde ouvrier dans une lutte intense amenèrent toutefois le bourgmestre à modifier ses directives en la matière. Dès 1883, il chargea le nouveau bureau des étrangers de surveiller les réunions "anarchistes". Et quand en avril 1884, il apprit que la 2ème division de sa police n'avait pas rédigé un rapport circonstancié sur un meeting où l'on avait parlé de révolution, il écrivit à ses commissaires:

> "La surveillance des socialistes et des anarchistes qui travaillent au renversement de l'ordre politique et social actuel est une des missions les plus délicates que la police ait à remplir; il faut beaucoup de tact pour ne pas négliger les devoirs imposés par la loi à la police administrative et parmi lesquels se trouve celui de protéger la société contre des tentatives coupables."[50]

Selon ses dires, Buls n'avait

> "jamais interdit de rendre compte d'opinions subversives, d'agissements tendant à changer l'ordre légal établi par nos lois."

Aussi,

> "Quand dans un meeting le sieur Anseele prêchait la révolution sociale, annonçait l'intention du parti socialiste de parler bientôt en maître aux souverains, lorsque le sieur Cools s'écriait 'tout à la révolution, tout pour la révolution', ces paroles constituaient des symptômes dont il était utile que les autorités chargées du maintien de l'ordre eussent connaissance."[51]

Pour ne pas être "surpris par les événements", Buls ordonna ainsi dès 1884 de surveiller les meetings ouvriers en fonction des circonstances.[52] Il n'accordait toutefois pas une importance excessive à cette activité et il laissa d'ailleurs aux commissaires divisionnaires la latitude de déterminer les réunions privées ou publiques à surveiller. Ces derniers appliquèrent diversement ses instructions. Pour le commissaire Dielman, responsable du territoire où se déroulait la majeure partie des meetings, transcrire les

---

49. AVB, *fonds police,* liasse 294.
50. *Id.*
51. *Id.*
52. *Id.*

discours socialistes ne se justifiait en aucune façon, représentait une honteuse entreprise de cache-cache qui avait déjà eu pour résultat

> "l'humiliation de policiers maladroits qui, montrés du doigt, menacés d'un mauvais parti, étaient obligés de battre honteusement en retraite devant les gens qui connaissaient leurs droits ou en usaient sans en abuser."[53]

A ses yeux, les discours socialistes ne comportaient guère plus de dangers que ceux de l'Association libérale ou du Cercle catholique. Tout autre était le sentiment de l'officier chargé de communiquer les rapports au parquet et à la Sûreté: "Ce serait vrai", répondra le commissaire Rosseel à son collègue,

> "si les socialistes se rendaient bien compte du sens et du système réel de cette doctrine comme le font certains de ses défenseurs parmi lesquels on compte des hommes très éminents qui poursuivent la réalisation d'une théorie sociale tendant à améliorer la condition de l'homme dans la société. Mais il n'est certes pas exact de comparer à des citoyens paisibles des écervelés qui, sous le couvert de nos libertés, ne prêchent que révolution et destruction, et ne rêvent que dynamites, incendies, assassinats, pillages, plaies et bosses...."[54]

Non sans rappeler les rapports des agents de Lenaers, les compte-rendus de la division centrale allèrent ainsi se distinguer par leurs descriptions détaillées des résumés succincts ou insignifiants provenant des commissariats territoriaux qui se bornèrent à signaler les troubles éventuels survenus dans les meetings ouvriers.

Le dispositif mis sur pied par la police bruxelloise ne tarda cependant pas à rencontrer des difficultés qui en altérèrent l'efficacité. En raison de l'inexpérience des agents divisionnaires et de l'effectif réduit du service des étrangers – huit hommes! – les policiers étaient souvent reconnus et parfois violemment expulsés. Les affiches des réunions les narguaient en annonçant: "Entrée libre. Les agents en tenue de service: UN FRANC." A partir des années 1890, la situation empira encore et devint carrément insupportable. Alors que la campagne pour l'égalité politique battait son plein, les policiers repérés essuyèrent les brutalités et les horions des jeunes gardes socialistes de St.-Gilles et de Bruxelles.[55] En janvier 1893, dans une assemblée des "sans travail", salle St Michel, des manifestants

---

53. AVB, *fonds police*, liasse 294.
54. *Id.*
55. *Id.*

entonnent en coeur à l'arrivée des agents "voilà la mouche, hou, hou" puis les menacent de les jeter dans les caves avant de les mettre dehors; dans une réunion similaire, le même jour, rue de Schaerbeek, des coups de canne blessent deux "argousins en bourgeois"; dans une autre encore, rue des Brigittines, cette fois, les policiers sont hardiment refoulés aux cris de "à bas la police, il faut les pendre." Buls tenta alors certaines expériences. Il enjoignit tout d'abord de ne plus assurer l'ordre dans les meetings publics qu'en uniforme. Sans trop de succès, car cette initiative fut d'emblée taxée de provocatrice par le "Peuple". Puis le bourgmestre décida de ne plus requérir ses agents dans les assemblées les plus houleuses. Le 5 février 1893 cependant, au meeting des métallurgistes, rue d'Or, un groupe se déchaîne à nouveau sur la police malgré les injonctions de certains participants. En dépit des protestations du secrétaire de la fédération des métallurgistes et de l'orateur socialiste Vandendorpe, deux agents en civil sont malmenés puis expulsés. Il n'y avait donc plus d'alternative. Le 7 février, Buls adressa à ses commissaires cette instruction censée ne plus laisser planer la moindre équivoque:

> "J'ai obtenu de Mr le procureur général qu'il donnerait des instructions au procureur du roi afin que le parquet n'exigeât plus des commissaires de police des comptes rendus de tous les meetings... En conséquence MM. les commissaires de police se borneront dorénavant à se tenir au courant par les journaux des discours prononcés dans les meetings publics. S'il arrivait que parmi les discours prononcés il s'en trouvât contenant des excitations ou des menaces tombant sous l'application de la loi du 25 mars 1891, ils auront à procéder comme ils le font à chaque fois qu'un crime ou délit arrive à leur connaissance, c'est-à-dire par voie d'informations, d'enquête ou de citation de témoins... Quelles que soient du reste les instructions futures du parquet, je leur interdis de mettre en mouvement, pour cet objet, autre chose que la police qui se trouve sous les ordres du parquet, c'est-à-dire les officiers de la police judiciaire."[56]

Aussi, lorsqu'en mars 1893, le parquet demanda des informations sur une réunion antimilitariste, salle Rubens, le commissaire en chef de la police de Bruxelles se contenta de répondre:

> "nous n'y avons envoyé personne mais nous avons obtenu des renseignements du propriétaire de la salle sur lequel on peut avoir une entière confiance."

---

56. AVB, *fonds police. R.O.A.*, 1893, n°206.

A partir de cette date, le contrôle des socialistes se relâcha quelque peu; les meetings à l'intérieur de la Maison du Peuple étant considérés comme des réunions privées, la police n'assista plus "en principe" aux assemblées politiques organisées par le POB, à moins que ce ne fût des réunions en plein air où il convenait de "maintenir l'ordre sur la voie publique." Et lorsque à la suite de l'entrée des socialistes à la Chambre, l'officier Gilta interrogea Buls sur l'utilité d'établir des dossiers individuels sur les députés socialistes de province, ce dernier lui répondit laconiquement par la négative.[57] Néanmoins, le bureau des étrangers continua à dresser des dossiers sur les candidats socialistes aux élections communales et à identifier les estaminets fréquentés par les membres de ce parti. Quant aux jeunes gardes socialistes, "ces gamins mal intentionnés" qui organisaient avec "trop de fougue" la campagne contre l'impôt du sang, ils continuèrent avec les anarchistes à faire l'objet d'une attention soutenue. En telle manière que si lors de l'agitation de 1901/1902, le commissaire en chef rappela au parquet la "convention de 1893", il ne réussit pas moins à l'informer ponctuellement en lui promettant de réquisitionner ses agents dans les meetings de la fédération ouvrière "chaque fois qu'il y aura moyen de le faire d'une manière discrète."[58]

De tout ceci, on peut conclure que la surveillance du mouvement ouvrier par la police bruxelloise a connu deux phases au cours de la période envisagée: de 1886 à 1894, ce contrôle embrassa l'ensemble du mouvement, anarchistes et socialistes confondus, pour se limiter essentiellement à partir de 1894, aux jeunes gardes et surtout aux anarchistes. Soulignons qu'en la matière, l' objectif de la police n'était pas d'entraver l'évolution d'un parti politique considéré comme constitutionnel, mais bien de repérer les infractions et les menaces éventuelles à l'ordre établi de la part de ses membres. Buls le dira avec fermeté en 1884 à ses commissaires: s'il fallait ne pas être surpris par des tentatives pouvant troubler l'ordre public, il ne s'ensuivait pas nécessairement l'obligation de dénoncer tous les discours remettant en cause l'ordre politique, la liberté d'expression constituant pour le bourgmestre un des droits les plus chers aux citoyens belges. Ce fut du reste le motif invoqué par Buls pour interdire à ses policiers de transmettre de leur propre initiative à la Sûreté et au parquet toutes les paroles prononcées dans les meetings ouvriers. Pour les responsables de la police bruxelloise, il

57. AVB, *fonds police*, liasse 294.
58. AGR, *parquet général*, n°244a.

convenait d'observer la légalité et d'éviter les provocations tout en demeurant vigilant. Les moyens et les méthodes de la police bruxelloise furent donc modestes. Notons tout d'abord le manque de spécialisation des policiers de quartier et la pauvreté des effectifs du bureau des étrangers. Les quelques agents spéciaux de ce service n' observaient les leaders qu'après avoir rempli des tâches administratives fastidieuses, dont certaines, telles les livraisons de certificats de travail, rendaient leur incognito pour le moins problématique. Une solution fut plusieurs fois proposée par les officiers: la création d'un service exclusivement affecté à cette mission et assisté par de nombreux indicateurs permanents. Mais les mayeurs rejettaient cette éventualité. Pour le commissaire Rosseel, Charles Buls était trop sensible aux arguments de l'inspecteur Wilmet, convaincu

> "que la plupart des sociétés plus ou moins secrètes qui semblent effrayer bien à tort les autorités sont l'oeuvre des dits indicateurs qui n'ont d'autre intérêt de faire de l'agitation que les appointements qu'ils reçoivent de la caisse communale."[59]

Les informations étaient donc puisées avant tout à des sources légales, ouvertes ou secrètes. Parmi les premières, citons tout d'abord le dépouillement quotidien et minutieux de la presse. Dans 'Le Peuple' ou 'La Réforme', des agents spéciaux découpaient les commentaires sur les troubles ou les actes de l'administration communale, les discours des dirigeants, dont les plus violents étaient soulignés en rouge ou bleu, le calendrier des meetings et autres assemblées du mouvement ouvrier... L'information de la police était aussi le produit de différentes activités administratives comme la consultation des registres de population que nous enviait la police française, l'enregistrement des passeports, la surveillance des maisons de tolérance ou encore l'inspection des registres des hôtels et des auberges. Mais les sources pouvaient aussi être plus confidentielles: interrogatoire de cabaretiers louant les salles, lecture des lettres anonymes et écoute attentive des délateurs occasionnels. Même si la police en fit usage lors de la crise de 1901/1902 pour pénétrer dans la Maison du Peuple, les rapports de ces indicateurs étaient lus avec beaucoup de circonspection.[60] Du reste, les policiers n'ignoraient pas la déficience des sources employées par les organes attachés au gouvernement, qui les incitaient souvent à un alarmisme forcené. Le cas Delattre

---

59. AVB, *fonds Buls*, n°17.
60. AVB, *fonds police*, l. 294 et 209-216.

est exemplaire. En 1892, ce personnage très peu respectable proposait de collaborer avec la police bruxelloise. Celle-ci réalisa très vite qu'il ne s'agissait que d'un imposteur au profil louche.[61] Pourtant, Delattre continua d'investiguer pour le parquet alors que depuis 1880, cet ancien agent de la Sûreté infiltrait avec d'autres espions le milieu des socialistes allemands de Bruxelles au profit de leur légation.[62] La ligne de conduite de la police consistait à se tenir au courant sans développer des méthodes sujettes à caution: la fiabilité de ses renseignements ne pouvaient qu'y gagner et un sondage de ma part a pu montrer que les informations glanées par ses services – noms, contenu des discours, nombre de participants aux meetings – correspondaient à la réalité telle qu'elle était perçue par les journaux les plus impartiaux de l'époque.

Ceci soulève la problématique essentielle des relations entre la police et les organes dépendant du pouvoir central, avec en filigrane cette question fondamentale: les approches du mouvement ouvrier par la police, la Sûreté et le parquet se rejoignaient-elles? Autrement dit, le travail fourni par les policiers bruxellois en la matière satisfaisait-il pleinement les agents du gouvernement? Nul doute que du côté du pouvoir exécutif, la peur du rouge était profonde depuis 1886. Ce fut à la suite des émeutes que le chef de la Sûreté, Gautier de Rasse, confia au roi que "la situation n'était pas désespérée mais extrêmement dangereuse"[63] et qu'il était urgent de renforcer les faibles moyens répressifs dont disposait le gouvernement. Ce fut à cette époque aussi que Léopold II voulut que l'on se dépêche de mettre les "meneurs" hors de nuire car "le manque de vigilance" était "le danger mortel de la Belgique".[64] Cette préoccupation était partagée par les parquets qui qualifiaient en 1887 le "Peuple" de "torchon anarchiste".[65]

De prime abord, les relations entre la police de Bruxelles et la Sûreté manquaient de sérénité. En 1884, Buls l'avait critiquée ouvertement et il allait par la suite, à l'instar de ses prédécesseurs, ordonner à ses subordonnés de ne plus entrer en contact direct avec une institution qu'il considérait comme un simple service sans compétence. On ne s'en étonnera guère: l'arbitraire dont la Sûreté usait pour renvoyer sans autre forme de procès les étrangers suspects ou sans moyen d'existence à la frontière ne plaisait guère aux autorités communales bruxelloises, obligées

61. AVB, *bureau des étrangers*, dossier n° 4003.
62. AMAE, *Microfilms Quai d'Orsay*.
63. AR, *fonds Léopold II*, n° 2085.
64. E. VANDERSMISSEN, *op. cit.*, p. 355.
65. AGR, *parquet général*, n° 223b.

d'offrir le concours de leur police pour cette sale besogne. Pire encore, les révélations du procès du Grand Complot (1889) achevèrent de discréditer une administration dont on avait mis en évidence les manoeuvres suspectes et le manque de contrôle de la part du gouvernement.[66] Investie de l'importante mission de rassembler les informations sur les "subversifs", la Sûreté avait cependant un pressant besoin de la franche collaboration des polices locales, car ses moyens étaient peu importants – moins d'un demi pour cent du maigre budget du ministère de la justice –, et ils avaient même été réduits à la portion congrue après le procès de Mons lorsqu'elle dut officiellement licencier ses indicateurs permanents.[67] En 1887, Gautier livrait ses appréciations quant au rôle de la police vis-à-vis des socialistes et des anarchistes:

> "il me paraît qu'en défendant la société contre cette catégorie de malfaiteurs et en les mettant dans l'impossibilité de réaliser leurs sinistres projets, la police communale loin de nuire à son prestige remplira la plus utile, la plus noble et en même temps la plus délicate des missions."[68]

Souvent attisée par des rapports peu nuancés, la suspicion de la Sûreté se manifestait à chaque moment "périlleux" à l'encontre des réfugiés par des expulsions touchant ceux qui se permettaient d'intervenir dans les meetings, chose inadmissible car

> "la liberté accordée aux citoyens d'exprimer leur opinion en toute matière ne pouvait autoriser les étrangers à venir s'immiscer dans nos affaires intérieures pour exciter nos populations industrielles à la grève et à la révolte."[69]

A leur endroit, les prestations de la police ne contentèrent pas entièrement la Sûreté. Outre l'attitude indépendante du bourgmestre qui l'indisposait, cette dernière constatait trop souvent à quel point la surveillance des registres des logeurs, exercice essentiel pour contrôler les étrangers de passage, était opérée avec laxisme par les agents de quartier. Sans d'ailleurs que leurs chefs ne s'en formalisent particulièrement car, en accord avec le maïeur, ils ne voulaient pas gêner le commerce ni écorner

---

66. Sur cette affaire, lire J. PUISSANT, *L'évolution du mouvement ouvrier dans le Borinage*, Bruxelles, 1979, pp. 230-299.
67. L. KEUNINGS, 'Les grandes étapes...', p. 23.
68. AR, *fonds Léopold II*, n° 2085.
69. AVB, *fonds police*, l. 292-294, 211.

la réputation de Bruxelles par des tracasseries administratives inutiles.[70] Signalons que la Sûreté ne focalisait pas son attention sur les seuls étrangers: elle disposait également de fichiers sur les socialistes et les anarchistes belges qu'elle avait pu compléter grâce à ses contacts privilégiés avec une brigade des passeports devenue, sous Lenaers, une véritable annexe de ses services. Néanmoins, avec l'arrivée de Buls, ceux-ci avaient dû déchanter: lui seul s'en réservait la correspondance alors que la surveillance des socialistes était officiellement supprimée. Si ces initiatives n'empêchèrent pas la nouvelle brigade des étrangers de les informer, les responsables de la police d' Etat déploreront plus d'une fois tantôt de voir le drapeau rouge impunément circuler dans la ville, tantôt d'assister à un cortège ou un meeting ouvrier "à risque" autorisé malgré tout par un premier magistrat de la capitale bien trop indulgent.[71] Il n'y eut donc rien de surprenant à voir le chef de la Sûreté, dépité et inquiet, qualifier en 1902 de "nulle" la surveillance exercée sur les socialistes par les agents bruxellois.[72]

Moins critique mais mitigé tout de même s'avérait à cet égard le sentiment du parquet, dont les multiples perquisitions et saisies effectuées chez les meneurs entre 1886 et 1894 révélaient les craintes face au "péril rouge". Le pouvoir judiciaire attendait pourtant beaucoup de la police de Bruxelles. Et tout d'abord, les renseignements les plus précis sur les leaders et leurs organisations. Il importait, avait écrit le procureur général en 1879, qu'il soit tenu au courant

> "des agissements des diverses sociétés qui, sous le nom de fédération socialiste, association internationale des travailleurs ou autre sont le foyer des agitations qui pourrait amener des troubles et une atteinte grave à la sûreté de l'Etat."[73]

En ordonnant aux policiers de lui communiquer le contenu de tous les discours "menaçant l'ordre établi", le parquet empiétait largement sur le domaine réservé à la police administrative; dans les années 1870, rien ne lui était plus facile car il bénéficiait de la coopération d'une division judiciaire forte de quarante limiers triés sur le volet et en liaison permanente avec lui. Après la disparition de ce service pour des raisons financières en 1880, les magistrats bruxellois se heurtèrent cependant,

---

70. AGR, *police des étrangers*, n° 223.
71. AR, *fonds Léopold II*, n° 2085.
72. AVB, *police des étrangers*, n°233.
73. AGR, *papiers Bara*, n° 30.

comme la Sûreté, au refus de Buls de soumettre les socialistes à un régime particulier. On sait toutefois que le bourgmestre, très ému par les violences de 1886, apporta par la suite d'importantes modifications à ses consignes. De surcroît, il ne pouvait tout contrôler: ses officiers reçevaient des directives verbales de magistrats qui trouvèrent avec le commissaire Rosseel, responsable de la division centrale, un collaborateur prévoyant et fidèle. Surtout après "l'année terrible", ce dernier estimait que les socialistes comptaient trop "d'écervelés" dont les "entreprises criminelles" devaient être "réprimées énergiquement". Il était en cela parfaitement secondé par l'officier Desmedt qui, le 22 mars 1886, adressait au procureur du roi une liste complète des associations ouvrières avec le "Catéchisme du peuple" de Defuisseaux assorti de ce commentaire:

> "je n'ai pas besoin de dire que cette brochure est des plus vicieuses pour l'ouvrier qui ne raisonne pas et marche là où on le pousse."[74]

Les dossiers engrangés par le parquet sur socialistes et anarchistes – trop souvent confondus – furent ainsi régulièrement étoffés par les rapports de la police jusqu'en 1893,[75] date à laquelle Buls, pour les raisons déjà citées, interdit formellement à ses agents d'envoyer les compte-rendus des meetings. Gardons cependant à l'esprit qu'en plus de cette tâche d' information, les procureurs requéraient surtout la police pour réprimer les crimes et délits. A l'égard des rouges, cela signifiait saisir les placards séditieux, enregistrer les cris et injures aux institutions de l'Etat, en particulier les outrages aux souverains, recenser les provocations à désobéir aux lois, même non suivies d'effet, et au besoin en arrêter les auteurs. En la matière, le roi était favorable à une répression très sévère. Il écrit à Beernaert, son chef de cabinet, en 1888:

> "Je suis bien d'accord avec vous qu'il faut défendre les emblèmes séditieux et empêcher ces promenades révolutionnaires et réunions en plein air. En plus chaque fois que des orateurs socialistes et ils n'y manquent jamais, parlent de pétrole, préconisent la violence, on devrait les arrêter."[76]

Ces faits relevant de la Cour d'Assises vu leur caractère politique, le parquet hésitait cependant à en poursuivre les auteurs de peur de leur donner une trop grande publicité. Néanmoins, en temps de troubles, il fallait parfois intimider les masses en arrêtant les leaders et en les traînant

---

74. AGR, *parquet général*, n° 225 et AVB, *fonds police*, 176.
75. AGR, *parquet général*, n°s 222 à 245.
76. E. VANDERSMISSEN, *op. cit.*, p. 354.

en justice pour l'exemple. Les autorités judiciaires sollicitèrent la police dans ce domaine, mais celle-ci ne semble pas avoir répondu entièrement à leurs exigences. La statistique établie par la police de Bruxelles ne recense qu'un nombre fort réduit de crimes et délits politiques dénoncés par ses agents.[77]

	Complots contre le Roi et la Famille royale, et autres complots	Cris séditeux	Offenses envers la Famille royale	Provocations à commettre des crimes ou des délits
1887	-	-	1	-
1888	-	-	2	-
1889	-	-	-	-
1890	-	-	-	-
1891	-	-	-	-
1892	-	-	3	5
1893	-	-	1	-
1894	-	-	-	5
1895	-	-	11	-
1896	-	-	-	-
1897	-	-	1	-
1898	-	-	1	2
1899	-	-	1	-
1900	-	-	1	1
1901	-	-	1	-
1902	2	2	4	1
1903	-	3	-	-

77. *BCB*, 1888 à 1914.

1904	-	-	-	-
1905	-	-	1	1
1906	-	-	-	21
1907	-	-	1	-
1908	-	-	-	-
1909	-	-	2	-
1910	-	-	-	-
1911	-	-	-	-
1912	-	-	-	-
1913	-	-	-	-

Il en résulta que les procureurs durent par leurs circulaires stimuler les policiers bruxellois à les informer des discours incendiaires des socialistes.[78] Devant cette atonie relative, le parquet et la Sûreté firent alors plus souvent appel à la maréchaussée. Dans l'agglomération bruxelloise, une "brigade de sûreté" composée d'un maréchal des logis et de quatorze gendarmes avait été créée en 1881 pour protéger les souverains contre d'éventuels attentats anarchistes. Celle-ci s'orienta bien vite vers la récolte de renseignements sur le mouvement ouvrier. Après les troubles de 1886, ses membres furent munis de revolvers et leurs effectifs s'élevèrent huit ans plus tard à quarante hommes à la suite de l'assassinat du président Sadi Carnot par l'anarchiste Caserio.[79] Outre la brigade de Bruxelles, les organes attachés au pouvoir central disposaient là d'un appui supplémentaire auquel ils eurent de plus en plus recours. D'une manière générale d'ailleurs, la mission de surveillance politique impartie à la maréchaussée se vit élargie durant cette époque. Et les députés socialistes ne ménagèrent pas leur voix au parlement pour protester contre le rôle nuisible d'agent provocateur et d'instrument du capitalisme dont on l'investissait. Ce "corps d'élite" était-il par ailleurs culturellement capable d' apprécier un quelconque discours politique? Nonobstant leurs manières brutales pour empêcher la propagande socialiste à l'armée et les

78. AGR, *fonds police ROA*, 1886 à 1914.
79. AVB, *fonds police*, 211.

habitudes ineptes d'espionnage imaginées par leurs chefs, les critiques viseront en effet l'inaptitude de ces "braves soldats" à comprendre avec la sagacité nécessaire les discours des orateurs socialistes.[80] Les policiers de Bruxelles eux-mêmes se moqueront de leur maladresse: peu initiés à l'art de la dissimulation, certains pandores accomplissaient leur tâche avec une telle ostentation qu'ils attiraient souvent les soupçons de l'assemblée, ce qui déclenchait rires et sarcasmes, ou parfois pire, outrages à agents et désordres sur la voie publique.[81] Bien que le bourgmestre Buls s'opposât publiquement à l'institution des gendarmes en civil en 1884, il dut un an plus tard s'accorder avec le parquet pour les laisser opérer dans la capitale sans entrer pour autant en contact avec ses subordonnés. Spécialisés dans la répression de la propagande antimilitariste, les gendarmes étaient régulièrement accusés par les députés socialistes de donner des renseignements peu objectifs. A Bruxelles, ils ne semblent pas avoir ni gonflé ni minimisé l'importance des manifestations; leurs informations étaient le plus souvent corroborées par la police. Mais leurs "rapports extraordinaires" manquaient parfois de précision et de nuances. Si dès les années 1880, les agents de la police envoyés dans les meetings pouvaient distinguer un socialiste d'un anarchiste, la majorité des gendarmes en bourgeois à la veille de la guerre ne faisait guère de différence entre "ces individus dangereux" qui représentaient au même degré "l'ennemi de l'intérieur". Il est vrai que le socialisme était résolument combattu dans leurs rangs. Les souvenirs du gendarme Victor Gillard, qui faillit en juin 1899 être poursuivi pour agression contre Jules Destrée à la sortie de la Chambre, sont édifiants. Trente ans après les événements, il relata cet incident dans un article au titre évocateur: "Le 29 juin, ce fut une belle journée!":

> "J'étais poussé par la faim, par la soif de l'avancement, y écrit Gillard. Je n'avais pas à choisir: pour détenir les galons de brigadier, je devais faire la preuve contraire du crime ou délit de socialisme... On tenait les socialistes pour les plus dangereux gredins... "

et de poursuivre:

---

80. Cfr. les débats animés sur le budget de la gendarmerie, entre 1895 et 1914 dans les *Annales parlementaires*.

81. AVB, *fonds police*, 211.

"les maîtres de l'heure, il y a trente ans et plus, avaient un grand désir, celui de voir crever sous les coups des gendarmes, tous ceux qui ne pensaient pas comme eux."[82]

Si cette phrase est excessive, ce témoignage ne reflète pas moins une certaine réalité. Un véritable réflexe de défense s'était forgé au fil du temps au sein d'un corps militaire dont les responsables n'hésitaient pas à fustiger ouvertement les rouges et leurs "sinistres meneurs", véritables incarnations du "mal", comme le lançera à la cantonade un ministre de la guerre en 1910.[83] L'agressivité à l'encontre des socialistes était à l'évidence alimentée par les commandants de la gendarmerie; cette note confidentielle, rédigée en 1909 par le très catholique Selliers de Moranville, le confirme:

"... Je crois utile de rappeler... que le parti socialiste se proclame révolutionnaire, et de fait, il refuse de reconnaître certaines de nos institutions constitutionnelles, telle, par exemple, la royauté... Il y a donc à faire une différence fondamentale entre les socialistes et les autres partis également en révolte permanente contre nos institutions fondamentales et les partis dits constitutionnels qui acceptent intégralement la constitution... Il est donc logique que ces réunions soient l'objet d'une surveillance plus suivie et plus attentive que celle des partis constitutionnels."[84]

En cas de troubles, le parquet et la Sûreté ne devaient donc pas trop s'étonner des "approximations" contenues dans les rapports extraordinaires des gendarmes. Mais là n'était pas l'important et cela ne décourageait guère la Justice de poursuivre les "fauteurs de troubles". Pour se protéger, le gouvernement avait besoin d'un collaborateur de confiance, et la gendarmerie constituait un auxiliaire docile. En outre, entrait en jeu un autre élément non négligeable: la maréchaussée pouvait compenser la léthargie dont faisaient preuve dans certaines circonstances les polices des grandes agglomérations libérales; en 1912 et 1913, ce furent bien les gendarmes que le cabinet catholique réquisitionna pour prendre le pouls des meetings organisés par le cartel des gauches, où se rassemblaient libéraux et socialistes.[85]

---

82. '*Le gendarme*', juillet 1929.
83. *Annales parlementaires*, Chambre, 1910-1911, p. 628.
84. AMRA, *fonds troubles et émeutes*.
85. AGR, *fonds Schollaert-Helleputte*, n° 235.

1.2. *Le contrôle des anarchistes: une angoisse tenace ou "la peur du noir"*

Si la surveillance des socialistes organisée par la police ne recueillit pas totalement les suffrages des représentants du pouvoir central, il n'en fut pas de même de son activité à l'égard des anarchistes et, dans une moindre mesure, des jeunes gardes socialistes qui leur étaient souvent assimilés. Les actions "viriles" des JGS lors de leurs sorties de propagande, lesquelles dégénéraient souvent en bagarres, incitèrent les policiers à resserrer leur contrôle sur ces militants considérés comme "des individus très dangereux". En 1902, la police de Bruxelles fut d'ailleurs en mesure de communiquer au parquet les décisions secrètes de la jeune garde et une liste répertoriant ses principaux adhérents. Quant aux libertaires, ils ne pouvaient qu'attirer l'attention des autorités locales à cette époque. A partir des années 1890, une véritable psychose de la dynamite, du revolver ou du poignard envahit les esprits lorsque une vague d'attentats spectaculaires déferla sur la France, l'Espagne et l'Italie.[86] Ce phénomène n'épargna pas la Belgique, Liège en particulier quand en 1892 puis en 1894 quelques explosions vinrent troubler la quiétude de la cité ardente.[87] Même si Bruxelles ne fut jamais la plaque tournante de l'anarchie dans un pays quasiment préservé de la "propagande par le fait", les exploits des "dynamitards" marquaient l'opinion publique. Les forces de l'ordre n'étaient pas insensibles à cette atmosphère empreinte de fébrilité. En Belgique aussi, elles avaient eu leurs victimes: en 1897, à Bruxelles, l'agent spécial Tonnoir était gravement atteint par les balles de Gayraud, un anarchiste faux-monnayeur: il en garda une lésion irréversible au cerveau qui le rendit fou;[88] sept ans plus tard, un militaire sautait avec la bombe destinée au chef de la brigade de Sûreté de Liège;[89] en 1909 encore, à Gand, deux policiers étaient mortellement abattus par un anarchiste russe;[90] en 1912 enfin, à Gand toujours, le complice de Bonnot, Callemin, tuait d'une balle

---

86. Pour une vue d'ensemble sur le mouvement anarchiste en Europe, lire J. MOULAERT, *De vervloekte Staat. Anarchisme in Frankrijk, Nederland en België 1890-1914*, Berchem, 1981.

87. Pour la Belgique, en attendant la publication de la thèse de J. MOULAERT, lire J. LOUIS, *Histoire du mouvement anarchiste liégeois, (1887-1914)*, Liège, 1975. et P. DESTATTE, *Contribution à l'histoire de l'émigration russe à la fin du XIXème siècle, 1881-1899*, Louvain-la-Neuve, UCL, mémoire de lic., 1977-1978.

88. AVB, *fichier du bureau des étrangers*, n° 15.459.

89. J. LOUIS, *op. cit.*, p. 167.

90. *Annales parlementaires*, Sénat, 1908-1909, p. 720.

de pistolet le policier Tombuyser qui lui demandait ses papiers d'identité. Comme à l'étranger les affrontements entre libertaires et gardiens de l'ordre défrayaient la chronique, le policier belge moyen n'eut aucune peine à assimiler les anarchistes à de dangereux individus, des "apaches" redoutables. Au début du siècle, l'organe des policiers de l'agglomération bruxelloise, le "Policeman", tenait pour leurs ennemis les plus féroces

> "ces mystiques rêveurs qui haïssent la police parce qu'elle est la force, parce qu'en opposant la violence à la violence, elle ajoute un mal à un mal."[91]

Face à leurs "menées", ce journal engagera l'institution à répliquer en usant au besoin de subtiles provocations. En 1903, une large publicité fut accordée dans sa tribune au célèbre procédé du préfet de police de Paris, Andrieux, qui vingt ans plus tôt avait fondé dans l'ombre un journal anarchiste pour mieux les surprendre.[92] A la suite de l'attentat manqué de 1904, le "Policeman" ne retint même plus sa fureur envers les poseurs de bombe en rendant les théoriciens libertaires responsables de leurs projets. Le ton était menaçant:

> "Frémissez de remords, anarchistes maudits, au regard sombre et sournois, chacals qui guettez votre proie, la nuit, montrez vous donc et sortez de votre antre de bandit. Découvrez-vous, monstres, afin que votre odeur nauséabonde dégoûte le monde et qu'un haut-le-coeur vous éclabousse de tout son mépris."[93]

Le bourgmestre n'avait d'ailleurs pas attendu ces appels pour protéger les habitants des "manigances anarchistes". Dès les années 1880, leur surveillance fut confiée au bureau des étrangers, qui s'employa à connaître leurs moindres faits et gestes. Dirigé par l'officier Gilta, ce service participa pour beaucoup à la répression sévère des anarchistes, orchestrée par les autorités judiciaires. Il se singularisa par des initiatives fort appréciées par le pouvoir central: les meetings privés anarchistes furent "couverts" tantôt par des agents spéciaux, tantôt par des indicateurs occasionnels dont quelques socialistes qui ne supportaient pas les libertaires; des contacts personnels avec les polices françaises, anglaises et même autrichiennes furent noués – échange de renseignements, de photographies, de listes... – l'anthropométrie et la dactyloscopie firent

---

91. *Le Policeman*, 17 janvier 1903.
92. *Ibid.*, 17 octobre 1903.
93. *Ibid.*, 9 avril 1904.

leurs premières armes tandis que des rafles étaient effectuées de concert avec les polices des faubourgs pour débusquer les individualistes.[94] La brigade des étrangers étendait en effet son champ d'action aux communes de l'agglomération, en particulier à Forest, Ixelles, St Gilles, St Josse et Boitsfort. Dans cette tâche, les agents de quartier lui apportaient un appui considérable lorsque le commissaire en chef, à la moindre rumeur d'attentat, organisait des patrouilles grises pour sillonner la capitale, prévoyait un service d'ordre sérieux autour des ambassades ou intensifiait la visite des garnis et autres "logements". Vis-à-vis des Belges, la brigade de Gilta jouissait d'une belle réputation d'efficacité. A l'égard des individualistes étrangers en revanche, elle reconnaissait elle-même son impuissance car la plupart se réfugiaient dans les faubourgs où la police était indigente ou insouciante. Appuyée et constante apparaissait pourtant la collaboration entre les agents spéciaux de Gilta, les autorités judiciaires et la Sûreté. Pour preuve, le parquet, qui s'échinait lui aussi à étoffer ses dossiers sur les anarchistes à la faveur de contacts internationaux suivis,[95] se félicita souvent de l'intransigeance des policiers bruxellois lorsque aux passages des souverains dans la ville, ils arrêtaient manu militari les jeunes libertaires qui entonnaient "La carmagnole" ou criaient "à bas le roi de carton", "vive l'anarchie".[96] Les procureurs applaudirent aussi lorsque la police arrachait avec zèle les affiches séditieuses pour les leur transmettre ou quand elle achetait des journaux anarchistes tenus pour "pornographiques" par le parquet. Et pendant que la fameuse bande à Bonnot terrorisait l'Hexagone, la brigade judiciaire reçut encore leurs plus chaleureuses félicitations pour avoir arrêté entre 1910 et 1914 une dizaine d'anarchistes faux-monnayeurs très violents.[97] De fait, qu'il s'agisse de criminels de droit commun, de théoriciens rêveurs ou de doux idéalistes, la police redoublait de vigilance à leur égard. Il faut souligner ici la bonne connaissance du milieu par les agents bruxellois. Si ce n'est le cas particulier que présentaient les JGS, les policiers faisaient la différence, dès les années 1880, entre socialistes et anarchistes, parmi lesquels ils établirent des nuances qui échappaient la plupart du temps aux services centraux. En permanence aux aguets, ne négligeant aucune piste ni rumeur – et les fumisteries étaient légion à cette époque –, la brigade des étrangers portait cependant un regard relativement lucide sur le

94. AVB, *fonds police*, 209-211.
95. L. KEUNINGS, 'Les grandes étapes...', pp. 26-27.
96. Cfr. dossiers délits politiques dans AGR, *fonds Cours d'Assises*.
97. AVB, *fonds police*. *ROA*, 1911 à 1913.

"mouvement anarchiste". Sa stratégie consistait à rassurer le public tout en inspectant de près les cercles libertaires. En période de troubles, plusieurs d'entre eux lui inspiraient la crainte. Dès lors, rassembler des données sur leurs agissements semblait de la plus "haute utilité" pour Gilta et ses subordonnés. Mais en général, le danger ne leur semblait pas excessif: leurs listes ne comptèrent pas plus d'une centaine de noms dont il fallait parfois se méfier en cas d'effervescence populaire mais dont la propagande ne leur semblait guère avoir d'influence. Même si l'on trouvait parmi eux des faux-monnayeurs et des voleurs, qui faisaient l'objet d'une surveillance spéciale, la majorité n'était que des "'jeunes polissons' se trouvant un peu partout dans n'importe quelle manifestation pour exciter les autres" et qui étaient très mal vus par les dirigeants socialistes. Aussi fine fut-elle, la connaissance des anarchistes n'était toutefois pas à l'abri de quelque amalgame: la police les distinguait mal des jeunes gardes socialistes qui les côtoyaient souvent: Vincent Volkaert et Joseph Jacquemotte figurèrent très longtemps sur les listes répertoriant les libertaires. Quant aux théoriciens, tels Elisée Reclus et Auguste Lameere, professeurs à l'Université Nouvelle, ils seront toujours considérés comme des individus inquiétants qu'il convenait de suivre pas à pas. Du reste étaient rangés comme anarchistes aussi bien les habitués des réunions que les personnes qui n'y assistaient qu' occasionnellement. En 1905 encore, le commissaire en chef Bourgeois disait à Gilta, après l'attentat contre Alphonse XIII d'Espagne:

> "il va de soi qu'en principe tout individu soupçonné ou convaincu d'être anarchiste doit être immédiatement signalé aux autorités compétentes."[98]

Bien que cette surveillance semblât nécessaire, les moyens déployés resteront ici aussi peu importants: Gilta ne disposait que de douze hommes absorbés par de "multiples écritures" et ne s'occupant des anarchistes qu'en dehors de leurs heures de bureau et de leurs patrouilles nocturnes. En 1894, l'officier s'en plaignit[99] et jugea urgent d'engager des indicateurs afin de percer les secrets des libertaires étrangers qui

> "se tiennent à l'écart, ne se font pas remarquer par les compagnons indigènes et prennent de grandes précautions pour ne pas se montrer."[100]

---

98. AVB, *fonds police*, 211.
99. *Id.*
100. *Id.*

En vain: la police fut contrainte de requérir ses propres agents qui étaient bien connus des compagnons. Ceux-ci semblaient même s'en accommoder: il suffisait qu'ils détectent leur présence pour changer de conversation ou alors amplifier la violence de leurs propos, en guise de provocation, mais sans exercer de brutalité physique.[101] Cela, Gilta l'ignorait si peu qu'il put maintes fois prouver à la Sûreté et au parquet combien leurs informations alarmistes étaient sujettes à caution. En 1894 par exemple, les autorités judiciaires crurent, avec une bonne partie de l'opinion, que les anarchistes bruxellois soutenaient l'assassin de Sadi Carnot. L'inspecteur démentit aussitôt cette fausse rumeur:

> "... il y a eu parmi les anarchistes de Bruxelles, une réprobation au sujet de cet acte inqualifiable. Nous n'avons pas souvenance que des anarchistes bruxellois aient fait l'apologie de ce crime."

Gilta découvrit rapidement que ce mensonge avait été répandu par un musicien ambulant et un artisan-luthier désoeuvré,[102] fréquentant les cercles libertaires mais rémunérés par la Sûreté. Les investigations de la police réussirent ainsi plus d'une fois à apaiser le pouvoir central ou les légations étrangères, souvent induits en erreur sinon intoxiqués par leurs espions. Dans la mesure du possible, Gilta tenta de surveiller les anarchistes, ces "jeunes exaltés",[103] de manière "paternelle", avec vigilance mais sans excès ni provocation. L'objectif de la police n'était pas comme en France de démoraliser le milieu par des mesures policières aussi extraordinaires que vexatoires – arrestations arbitraires, saisies illégales, interception de correspondances, etc.[104] – ni d'entraver systématiquement une propagande dont les effets lui paraissaient anodins, mais bien de contrôler le mouvement et d'y reconnaître les illégalistes susceptibles quant à eux de subir une répression soudaine et immédiate. L'attitude "pacifique", voire bienveillante, de la plupart des anarchistes bruxellois vis-à-vis de la police contrastait du reste avec l'agressivité qu'ils déversaient sur les gendarmes en bourgeois, sujets dans leurs réunions à de multiples avanies. L'anecdote suivante n'est pas isolée. En 1908, le 'Soir', non sans quelque ironie, relatait les incidents provoqués à la 'Cour

---

101. AVB, *fonds police*, 211.
102. *Id.*
103. *Id.*
104. M. J. DHAVERNAS, 'La surveillance des anarchistes individualistes (1890-1914)', in *Maintien de l'ordre et polices en France et en Europe au XIXème siècle*, Paris, 1987, pp. 347-361.

d'Autriche', rue des Pierres, par la présence d'une demi douzaine de gendarmes de la brigade de Bruxelles lors d'un meeting anarchiste réunissant une trentaine de personnes à peine. Injuriés, traités de mouchards et d'assassins, les pandores ne durent leur salut qu'à l'arrivée salvatrice d'agents de police qui ne purent malgré tout éviter que les compagnons n'arrachent les moustaches du malheureux gendarme Poelfliet.[105]

Quoi qu'il en soit, de ce qui précède et pour notre propos, on retiendra surtout qu'en dépit du discours officiel, une surveillance occulte fut bel et bien exercée par la police bruxelloise vis-à-vis des anarchistes et des socialistes tout au long de la la période étudiée et même de façon étroite jusqu'en 1894. Malgré les critiques émises par ses organes, le pouvoir central sembla même s'en satisfaire jusqu'en 1914. Conçu en partie pour juguler l'anarchisme dès 1896, le projet de loi sur la police judiciaire attachée au parquet ne fut d'ailleurs pas discuté avant la guerre, tandis que le gouvernement se limita en 1894 à élever de quinze à soixante mille francs le maigre budget de la Sûreté.

2. *Un maintien de l'ordre prévoyant et musclé*

Afin d'appréhender les relations entre le mouvement ouvrier et la police communale, analyser son attitude dans le maintien de l'ordre est plus significatif encore car cette fonction s'avéra très importante et, contrairement à la surveillance occulte, concerna l'ensemble du corps. Les ordres donnés aux agents, la manière avec laquelle ceux-ci les exécutèrent, leurs réactions face aux troubles permettent en effet d'évaluer les sensations ressenties dans les rangs policiers à l'égard des rouges. Insistons tout d'abord sur l'accroissement considérable de leurs responsabilités dans ce domaine durant la période envisagée. Plusieurs raisons expliquent cet état de choses:

1. Entre 1886 et 1902, la capitale fut le théâtre de nombreuses manifestations organisées autour du POB qui décida de pratiquer systématiquement la "politique de grande voirie" pour obtenir l'égalité du vote.[106] En outre, le début du XXème siècle vit s'organiser à Bruxelles d'intenses et agressives campagnes électorales où les deux moyens de

105. *Le Soir*, 28 septembre 1908; AVB, *fonds police*, 211.
106. Cfr. F. VAN KALKEN, *op. cit.*, pp. 124-203.

propagande de masse les plus rentables – les meetings et les cortèges – étaient employés par chaque parti.[107]

2. Ces manifestations donnèrent lieu à de très sérieux affrontements, surtout lors du combat livré pour le suffrage universel, quand le conseil général socialiste ne parvint plus à contenir sa base courroucée par les obstructions systématiques du pouvoir. En 1893 et 1902, plusieurs émeutes provoquèrent des dégâts importants et laissèrent aussi de nombreux blessés et même quelques tués.

3. Pour assurer l'ordre, les bourgmestres de Bruxelles réagirent dans la tradition de leurs prédécesseurs, avec leurs propres moyens et de la manière la plus indépendante possible. Ils se refusèrent à requérir l'armée, non seulement parce que son intervention leur paraissait dangereuse et excessive mais parce qu' y faire appel leur aurait fait perdre l'entière maîtrise des opérations. Ils se contentèrent aussi de mettre peu à peu la milice citoyenne en retrait, car elle était peu sûre, et sans doute pas assez disciplinée malgré la militarisation imposée par la loi de décommunalisation de 1897. Restait donc la police communale à qui les bourgmestres attribuaient en premier lieu la responsabilité de la tranquillité publique, assistée en cela par les pompiers et une gendarmerie qui le plus souvent n'était pas requise au sens juridique du terme mais bien invitée afin d'être dirigée par les autorités locales.[108]

4. Echaudés et prévoyants, soucieux d'assurer la bonne marche du commerce et le "juste fonctionnement des institutions" tout en conservant intact leur pouvoir de police, les bourgmestres se montrèrent plus sévères que certains de leurs collègues des faubourgs. Ils prirent en effet à cette époque des initiatives, tenues pour arbitraires et illégales par la gauche, qui réduisaient sensiblement le droit de manifester: l'observation stricte et l'interdiction des meetings en plein air, la zone neutre, parfois étendue à la Maison du Peuple – et dont la mise en oeuvre dépendait surtout de la police communale.

Appelée ainsi à assumer un rôle primordial dans le maintien de l'ordre, la police de la capitale témoigna, lors de la campagne pour l'égalité

---

107. L. KEUNINGS, 'Une étape dans l'histoire de l'appareil policier belge: les troubles de juin 1899 à Bruxelles', in *Revue belge de philologie et d'histoire*, LXIV, 1988, 4, pp. 718-739.

108. Ces troubles ont fait l'objet d'une analyse basée sur le dépouillement systématique de la presse (*Le Peuple, La Réforme, L'Indépendance belge, La Gazette, La Chronique, Le Journal de Bruxelles, Le Patriote, Le XXème siècle*), du *Bulletin communal*, des archives judiciaires (*parquet général, cours d'appel et d'assises*) et policières.

politique, d'un comportement qui suscita des commentaires divers. Le parquet s'en félicita en général tandis que plus d'un contemporain le jugea disproportionné. Ce fut le cas durant la grève générale de 1893 et surtout en avril 1902, lors de cette sinistre nuit du "massacre des Marolles", où trois ouvriers succombèrent face aux fusils de la maréchaussée. Quoique moins vilipendés que les gendarmes, les agents furent en effet à chaque fois pris à partie par la presse progressiste et socialiste. Le "Peuple" et la "Réforme" relatèrent alors en termes crus des scènes de "sauvagerie" perpétrées par des policiers ivres piétinant et sabrant vieillards, femmes et enfants. Ces journaux imputèrent ces exactions non pas à d'éventuelles bavures ou à une quelconque haine personnelle du policier à l'encontre des contestataires, ni moins encore à une opposition radicale aux revendications avancées, mais bien aux consignes et aux précautions provocatrices de leur chef, que ce soit le sombre "cosaque" Buls, le "tristement réactionnaire" De Mot ou "l'intransigeant et dictatorial" Adolphe Max.

Les registres d'ordres administratifs, qui contiennent l'ensemble des directives adressées au corps, confidentielles ou autres, permettent de vérifier quelque peu ces allégations. On constate tout d'abord que les mesures méthodiques imaginées par Buls lors de ces troubles et reprises par ses successeurs avaient déjà été mises à l'essai, mais à une moindre échelle, lors de l'effervescence provoquée en 1884 par la loi scolaire qui mit aux prises avec une rare brutalité les bourgeois de Bruxelles et de province.[109] La violence de ces "St Barthélémy-des-grosses caisses", subjectivement minimisée par la suite, avait conduit Buls à interdire des manifestations, à empêcher les bandes de s'approcher du parlement, à donner aussi à ses policiers des directives fermes et strictes pour sauvegarder la tranquillité publique. Parmi celles-ci, il est un ordre dont les principes furent rappelés d'une manière systématique jusqu'en 1914 en temps de troubles. Il s'agit de l'instruction n°1272 du 4 juillet 1884 rédigée à la suite des élections du 10 juin, après que Buls eut interdit les attroupements dans la ville:

> "... il est essentiel que toute tentative de mise en marche d'une de ces bandes soit réprimée vigoureusement dès le début car les seuls désordres à craindre ont toujours eu pour origine des promenades de troupes, composées la majeure partie de garnements... la force ne sera employée que lorsque les invitations polies de se conformer à l'arrêté seront restées sans effets. La dispersion des rassemblements demande plus de tact et de

109. L. KEUNINGS, 'Le maintien de l'ordre en 1884...'

prudence. MM. les commissaires de police auront soin d'apprécier quand le fait de tolérer un rassemblement peut présenter des dangers pour la sécurité publique. Si le rassemblement n'a pas un caractère hostile ou tumultueux, il n'y a aucune raison d'employer la force pour le disperser. Si le commissaire ou l'officier de police juge cependant que la prudence exige de faire disperser ce rassemblement, il ne doit employer que la persuasion et chercher par des invitations polies et répétées à obtenir le résultat désiré... Quand par contre, le rassemblement a dès l'origine un caractère dangereux il faut agir immédiatement pour y mettre fin. Je dois cependant mettre les officiers de police en garde contre l'emploi prématuré du sabre... les hommes ne doivent le tirer que sur l'ordre de leurs chefs et ceux-ci ne doivent donner cet ordre que lorsque ayant épuisé les moyens de persuasion et les sommations polies, ils se trouvent en présence de gens disposés à opposer la violence aux efforts de la police car il ne faut pas que celle-ci s'expose jamais à avoir le dessous. Et encore en ce cas faut-il recommander aux hommes de ne donner que des coups de plat de sabre, d'éviter les coups de pointes, de ne pas frapper à la tête de façon à obtenir la dispersion du groupe bien plus par la crainte des coups que par les coups eux-mêmes. J'appelle particulièrement l'attention de MM. les commissaires de police sur la réserve avec laquelle il faut employer les armes, car une intervention intempestive fait plus de tort que de bien à l'ordre public. la police qui représente la loi doit toujours agir avec calme et dignité de même que lorsque les circonstances l'obligent à employer la force, elle ne doit jamais le faire avec colère et brutalité."[110]

En mars 1902, lorsque pour parer à l'agitation, Emile De Mot munit ses policiers de revolvers constabulary, il recommanda aussi la prudence et la modération:

"L'arme sera toujours chargée à cinq cartouches à balle et d'une cartouche à blanc, la première à tirer, ceci par mesure de précaution contre l'effet précipité du tir. Des recommandations sévères et expresses seront faites aux agents de ne se servir de leur revolver qu'en cas de légitime défense, lorsque leur propre existence ou celle d'autrui est en danger imminent, de toujours tirer de sang froid et de manière que les balles n'aillent pas atteindre au loin des personnes inoffensives, de ne jamais faire feu sur les fuyards et de se borner à tirer en l'air chaque fois qu'ils ont lieu d'espérer que ce moyen d'intimidation pourrait suffire... Les manquements seront immédiatement signalés au commissaire de police ou chef de service qui prendra des mesures dictées par les circonstances... Chaque fois que le revolver aura servi à faire feu, il conviendra de me remettre un rapport circonstancié de l'événement. MM. les commissaires de police ou chefs de

110. AVB, *fonds police. ROA,* 1884, n° 1272.

service s'attacheront constamment à mettre leurs subordonnés en garde contre l'emploi intempestif du revolver, en leur faisant comprendre notamment qu'ils ne doivent en faire usage que dans les circonstances réellement difficiles et d'extrême gravité."[111]

En ce qui concerne les meetings en plein air, les mêmes recommandations de patience et de sang froid étaient formulées. A la fin du siècle dernier, ces réunions purent être tolérées pendant les élections si l'orateur se présentait à la fenêtre d'une maison et si le public n'entravait pas la circulation: en pareil cas, la police devait rester calme et éviter les provocations.[112] Ce fut aussi dans cette optique que dès 1893, Buls encouragea la fédération ouvrière bruxelloise à collaborer avec les autorités locales en assurant elle-même l'ordre dans ses cortèges par l'intermédiaire de "commissaires" chargés de vérifier la présence d'étrangers ou de provocateurs et de les livrer à la police sans que celle-ci ne soit en contact avec les manifestants. En 1899, une "convention" fut même conclue entre Buls et le parti ouvrier: ce dernier s'étant engagé à ne pas manifester dans la zone neutre ni à troubler l'ordre public dans la ville, il était autorisé à titre d'essai d'organiser des cortèges et des réunions en plein air à Bruxelles à condition que la fédération ouvrière collabore avec la police en prévoyant un service d'ordre efficace, les agents ne devant intervenir "qu'en cas de réquisition formelle d'un commissaire ou d'un membre du comité organisateur de la manifestation."[113] Prudence et modération, donc. Mais énergie et promptitude lorsqu'il fallait disperser les attroupements autour des ministères et du parlement, exécuter les directives du bourgmestre prohibant la circulation des bandes ou réprimer les atteintes aux personnes et aux propriétés. Là, les consignes étaient rigoureuses: la police devait réagir d'emblée en procédant à des arrestations. Conscient de la responsabilité qui pesait sur la ville en cas d'émeutes, le bourgmestre prenait de grandes précautions à l'annonce de chaque meeting ou autre manifestation prévue par le POB. Après avoir déterminé l'itinéraire des cortèges, il consignait systématiquement des réserves de policiers et de gendarmes dans les commissariats, les écoles ou devant les établissements catholiques, prêtes à intervenir à la moindre alerte. En temps de troubles, certaines autorités des communes limitrophes n'interdisant pas les meetings, des escouades d'agents étaient postées aux portes de la ville

111. *Ibid.*, 1902, n° 800.
112. *Ibid.*, 1892 à 1902, et *fonds police*, l. 294.
113. AVB, *fonds police. ROA*, 1899, n° 2132 et 2578.

pour barrer le chemin aux "contestataires". En ces circonstances, la totalité des effectifs de la police – 450 en 1893, plus de 550 en 1902 – était requise, les gendarmes étaient cantonnés dans les casernes, tandis que les corps spéciaux de la garde civique prenaient position dans la zone neutre après avoir reçu des munitions. Quant au gouvernement, il ne restait pas de marbre, demandait des renforts aux brigades de maréchaussée de province et rappelait une, voire deux classes de milice. Pour les bourgmestres bruxellois, cette tactique préventive était dénuée de toute volonté de provocation ou d'intimidation. Elle n'était pas comparable à la stratégie du préfet de Paris, Louis Lépine, le théoricien du maintien de l'ordre sous la IIIème république, qui revenait à occuper l'espace public par des détachements dissuasifs de policiers aguerris, capables de se "montrer partout les plus forts". A l'instar de la surveillance des meetings, l'objectif avoué ne consistait pas à empêcher les manifestations socialistes – sauf dans la zone neutre – ni à entraver leur propagande, mais bien à éviter les bagarres et les dommages aux propriétés. Les mayeurs s'efforçaient par exemple d'exposer le plus tard possible les impopulaires gendarmes au contact de la foule, comme de ne les laisser intervenir qu'en dernier recours et encadrés par les officiers de la police. Toutefois, ces mesures impliquaient des déploiements de nature à provoquer de sérieux incidents et à entraîner une effervescence que la presse de gauche ne se faisait pas faute de grossir...

A l'analyse, la manière "musclée" avec laquelle la police exécuta ou enfreignit les ordres du bourgmestre s'explique moins par un état d'esprit fondamentalement antisocialiste que par les trois facteurs majeurs suivants. Sans compter les premiers effets d'une militarisation évoquée plus loin, il faut citer un premier élément d'explication: la difficulté de faire observer les directives interdisant toute circulation dans la zone neutre ou autour de la Maison du peuple. Considérées comme des atteintes flagrantes à la liberté de réunion et aux droits constitutionnels par socialistes et progressistes, ces initiatives n'étaient guère plus appréciées par les commerçants qui n'y voyaient qu'une entrave à leur commerce. Pour "la Réforme", ces mesures n'empêchaient d'ailleurs pas la zone neutre d'être "un phare attirant les phalènes". Non seulement impopulaires et provocatrices, ces "mises en état de siège" ne semblaient pas toujours efficaces. En tout cas, elles ne décourageaient pas les manifestants conscients qu'en enfreignant les "ukases" du bourgmestre, ils ne risquaient qu'une légère peine de police ou au pire une condamnation pour outrage ou rébellion à la force publique. De plus, elles dégarnissaient la protection du bas de la ville, ce qui engendrait la panique parmi des agents en petit nombre totalement surpris par les

événements. En l'occurrence, l'intervention de la police devait donc être "immédiate" et il est frappant de constater que ce fut le plus souvent en pareilles occasions qu'on lui imputa des brutalités. Le climat révolutionnaire de cette époque, les méthodes et les moyens utilisés par certains contestataires influèrent aussi sur le comportement des policiers. Le temps des "gamineries déambulatoires" propres à la querelle entre partis bourgeois était en effet révolu. Quoique plus sérieuses qu'on a bien voulu le prétendre, ces échauffourées laissèrent en effet la place à des troubles d'une autre ampleur mettant en scène une opposition beaucoup plus tenace. La propagande se trouvait à présent assurée par les jeunes gardes socialistes, décidés à harceler continuellement la force publique et auxquels s'adjoignaient des bandes de casseurs. Les agents bruxellois étaient désormais confrontés à des groupes plus organisés et résolus, forts parfois de quelques centaines de personnes, répondant à des mots d'ordre précis, adoptant une véritable tactique et prêtes à recourir à la violence. A l'écoute du langage tantôt apaisant, tantôt provocateur des orateurs socialistes qui les désignaient souvent du doigt, les policiers se contenaient avec peine face aux barricades, gourdins, objets contondants et même aux balles tirées par des contestataires particulièrement hostiles. En 1899 et 1902, le parquet et la police soupçonnèrent les adeptes du "Peuple" et en particulier les JGS d'avoir distribué des revolvers et des balles en plâtre dites "goedendag" pour mieux désarçonner la maréchaussée. En 1893, 1899 et 1902, les rapports de la police dénombrèrent de nombreux blessés dans ses rangs, dont plusieurs grièvement atteints à la tête et au dos.[114] Enfin, il convient de mettre en évidence un troisième élément d'explication: la pauvreté relative des effectifs qui obligea les policiers à se tenir en permanence sur le terrain des opérations. Ceux-ci, contraints parfois de veiller dix-huit heures par jour pendant plus d'une semaine, se retrouvaient harassés, surmenés, ce qui ne les incitait ni à la patience, ni à la bienveillance. La statistique des rébellions et outrages aux agents de la force publique, reproduite ci-dessous, est symptomatique de la montée des tensions durant ces troubles politiques.[115]

Ces chiffres reflètent non seulement la dégradation de l'atmosphère régnant entre la police et les milieux populaires en pareilles circonstances, mais expriment aussi la recrudescence de la répression des forces de l'ordre.

---

114. AVB, *fonds Buls*, n° 10 et *fonds du bourgmestre*, n° 24.
115. *BCB*, 1848 à 1914.

	Outrages et rébellions envers les agents de la force publique		Outrages et rébellions envers les agents de la force publique
1849	95	1900	405
1887	605	1901	422
1888	650	1902	374
1889	539	1903	405
1890	534	1904	393
1891	591	1905	301
1892	422	1906	337
1893	640	1907	332
1894	489	1908	331
1895	527	1909	299
1896	563	1910	417
1897	623	1911	500
1898	561	1912	610
1899	516	1913	644

Il va sans dire que ces événements ne favorisèrent pas les relations entre la police bruxelloise et la fédération ouvrière. Après l'agression dont Buls fut victime en avril 1893 – il reçut un coup de canne plombée à l'occiput – le commissaire en chef Bourgeois qualifia les socialistes de "dangereux lions" qu'il importait de neutraliser en dispersant tous les meetings en plein air.[116] La même année, son collègue Gilta, écoeuré, écrivait à ses chefs:

> "l'irrévérence de tous ces gens envers l'autorité augmente de jour en jour. Ils n'ont qu'un semblant de respect que lorsqu'ils ont besoin de la police."[117]

116. AVB, *fonds police*, l. 294.
117. *Id.*

Et en 1895, le commissaire Desmedt signalait que:

> "il était grand temps d'empêcher définitivement les rassemblements sur la voie publique ayant pour but la propagande des théories subversives."[118]

Mais la tension entre policiers et socialistes culmina lorsqu'en avril 1902, la police apprit que des agents isolés de Schaerbeek avaient été tabassés par une bande. Les affrontements qui émaillèrent la grève générale eurent alors l'allure de représailles et les journaux les plus modérés dénoncèrent la "rigueur excessive" d'une police qui en une journée avait déjà épuisé toutes ses cartouches. A la lecture des articles publiés dans le "Policeman", qui engagea une très vive polémique avec le "Peuple", on peut se rendre compte du ressentiment qui anima les policiers après ces échauffourées. Dans un article au titre évocateur: "les lâches", l'organe de la police bruxelloise citait le "Franc tireur", le journal de la garde civique, et même le très catholique "XXème siècle" pour assimiler tous les contestataires à de vulgaires malfaiteurs:

> "La foule des émeutiers est forcément lâche. Ce qu'elle cherche, c'est l'agent isolé, c'est le petit poste écarté, c'est l'occasion d'écharper un défenseur de l'ordre public, sans risque pour elle, à peu près comme une bande d'assassins de grands chemins qui guette, le soir, le passage du passant attardé et lui tombe dessus à l'improviste."[119]

La responsabilité de "ces crimes sauvages et barbares" y était imputée aux amis du "Peuple", à tous les socialistes, députés ou jeunes gardes, qui par leurs discours et leurs "actes vandales" avaient dégradé de manière artificielle la saine entente régnant entre les différentes couches de la population:

> "Un peuple opprimé a incontestablement le droit de s'insurger mais il en va tout autrement quand il s'agit d'agitation à la Catilina. Méfions-nous des effervescences populaires qui n'ont qu'une étiquette politique et qui n'ont d'autres buts que de mettre en liberté les appétits les plus inavouables... Par un gai soleil de printemps, Bruxelles en fête semblait si beau! Une joie débordante, du contentement dans tous les yeux, ouvriers et bourgeois semblaient heureux de vivre... Et nous disions qu'il serait

---

118. *Id.*
119. *Le Policeman*, 24 avril 1902.

criminel de bouleverser cette situation acquise pour entrer dans l'inconnu."[120]

Cette entreprise, les socialistes l'avaient pourtant tentée à l'aide de leurs journaux aux "couleurs flamboyantes", en provoquant aux pillages et à l'agression, en dénaturant également le caractère des grèves:

> "D'un instrument légal d'action économique, ils ont fait un instrument révolutionnaire exclusivement politique, dont ils usent à tort et à travers au seul gré de leur ambition."

Et cette intervention des politiciens dans le régime du travail, assurait le "Policeman", était en soi abusive et intolérable.[121] Pour la feuille policière, il se dégageait plusieurs leçons de ces émeutes. Primo, il fallait continuer à "maintenir l'ordre à tout prix" et "appliquer la loi dans toute sa rigueur." La police, qui avait une fois encore démontré sa supériorité par rapport aux autres forces disponibles, devait redoubler d'énergie grâce notamment à sa nouvelle arme, le revolver dont l'usage paraissait désormais nécessaire. Les autorités politiques auraient pour leur part à prescrire des "mesures spéciales" à l'approche de manifestations contraires à l'ordre public,

> "les dernières émeutes ayant prouvé combien les foules deviennent sauvages lorsqu'elles sont agglomérées."[122]

Quant aux autorités judiciaires, il leur appartenait de déployer toute leur sévérité afin de réprimer les provocations des rouges. Pour ce faire, nul n'était besoin de légiférer:

> "La grève, dans l'esprit des socialistes, c'est le couteau sur la gorge des industriels et du gouvernement, par le trouble apporté dans la vie économique, grâce surtout à la cessation subite et sans préavis du travail. Or la grève ainsi entendue tombe sous l'application de l'art. 1382 du CC et rend les ouvriers passibles de dommages-intérêts. Ils hésiteraient probablement, s'ils en étaient avertis, à écouter les excitations des meneurs, et la grève perdrait par là une partie de ses dangers."[123]

Face aux diatribes du "Policeman", les socialistes ne se trouvaient pas en reste. En 1887 et 1893, les numéros des agents brutaux avaient déjà été

---

120. *Ibid.*, 20 mai 1902.
121. *Ibid.*, 4 mai 1902.
122. *Id.*
123. *Id.*

affichés à la Maison du Peuple, cependant que l'organe du parti les publiait pour avertir les contestataires et recueillir les témoignages. En 1902, le "Peuple" ne se montra pas moins cinglant à l'encontre des "sauvages roussins" de la police communale:

> "On aurait tort, y lisait-on, de croire à des défections dans la garde civique et même dans l'armée. Nous ne parlons pas de la police et de la gendarmerie. Quand on est payé pour sabrer ou pour tuer..."[124]

Dans l'hémicycle communal, le groupe socialiste présenta aussitôt une motion blâmant les excès de zèle de la police. D'après son porte-parole, le "régime de terreur" imposé par le bourgmestre avait été largement accentué par la distribution aux agents de cette arme "terrible" qu'était le revolver. Désormais, la police apparaissait au militant en rupture totale avec le monde ouvrier. L'image sombre du "flic" bruxellois semblait à jamais ancrée dans son esprit. Elle se confondait avec l'esquisse lyrique d'Edmond Picard dans ses "Quarante huit heures de pistole". Et bien plus que son activité maladroite et "secrète" dans les assemblées populaires, c'était son attitude "musclée" et excessive dans le maintien de l'ordre qui l'avait fixée.

Au delà de ces témoignages, il importe maintenant de mesurer quel fut l'impact réel de ces émeutes.

IV. LES REPERCUSSIONS DU MAINTIEN DE L'ORDRE SUR LES RELATIONS ENTRE POLICIERS ET SOCIALISTES, ET SUR L'EVOLUTION DE LA POLICE BRUXELLOISE.

Les troubles provoqués par la campagne en faveur du suffrage universel semblent au regard des lignes précédentes avoir eu des effets irréparables sur les relations entre policiers et socialistes à Bruxelles. En 1903, "le Policeman" les situait encore parmi ses principaux "ennemis" à côté des anarchistes et des criminels de droit commun car "la police ne défend pas seulement les intérêts des prolétaires mais également ceux de leurs plus grands ennemis, les capitalistes."[125] Je n'attribuerai cependant pas à ces réactions sur le vif une signification qui serait exagérée. En 1902, le socialiste Hubert accéda à la demande du mayeur en retirant sa protestation "en guise de pacification". Mais surtout, dans les premières

---

124. *Le Peuple*, 5 juin 1902.
125. *Le Policeman*, 17 janvier 1903.

années du XXième sciècle, les socialistes furent les premiers à défendre la cause des policiers au conseil communal en revendiquant l'amélioration sensible des conditions sociales et de travail du personnel subalterne. Les propositions répétées de leur groupe pour l'augmentation de leur traitement et pension ainsi que pour l'obtention de congés supplémentaires rendirent le parti ouvrier sympathique aux yeux de nombreux agents qui tenteront même de s'en rapprocher au début du siècle en s'affiliant à une association soutenue par les mandataires socialistes locaux. Car il faut bien rappeler qu'issus en partie des milieux populaires et de la classe moyenne de la capitale – Jacquemotte était fils de policier! – les "gardes ville" disposaient certes d'un emploi stable mais enduraient des conditions de travail souvent difficiles. Au début du siècle, leurs congés étaient peu nombreux et leurs appointements, moins élevés que ceux accordés au petit personnel de la ville;[126] le conseiller socialiste Hubert, en "défenseur des policiers bruxellois", déclarait encore en 1900:

> "Tandis que les ouvriers utilisés par les entrepreneurs de la ville ne sont pas tenus à travailler plus de 10 heures; que lorsque leur salaire est majoré de 50%, les agents de police sont eux astreints à quatorze heures de travail par jour. Pourquoi cette anomalie?"[127]

Plus tard, en 1912 et 1914, les socialistes Huysmans, Bergmans, Conrardy et Hubert allaient encore s'élever en faveur du droit d'association des policiers subalternes, strictement limité par Adolphe Max. Comparant la situation des agents à celle des ouvriers soumis à l'arbitraire de leur patron, l'un d'entre eux s'exclama en s'adressant au bourgmestre et à ses coreligionnaires doctrinaires:

> "Nous ne portons pas la police dans notre coeur, vous le savez bien !... néanmoins, si nous intervenons en sa faveur, c'est parce qu'il y a en jeu une question de principe et que nous nous demandons: aujourd'hui vous voulez empêcher les agents de police de se constituer en association. Demain n'édicterez-vous pas pareille interdiction pour d'autres employés communaux? Voilà ce que nous redoutons."[128]

En deux ans, une quarantaine d'agents s'étaient vus frappés de suspension avec privation de traitement.

---

126. L. Keunings, 'Du garde ville à l'agent de police...', pp. 37-48.
127. *BCB*, 1900, II, p. 903.
128. *Ibid*, 1914, I, p. 524.

"M. Max aime la police, en concluait Hubert, comme les loups aiment les brebis pour mieux les croquer à l'occasion."[129]

Les "tumultes" de la rue ne déclenchèrent donc pas la guerre entre socialistes et policiers. Toutefois, on ne peut nier l'importance des traces que ces troubles laissèrent dans les mentalités ni encore moins leurs répercussions sur l'évolution et le style de la police de la capitale.

Nous avons vu dans le chapitre précédent que l'Etat avait un réel besoin de la police à la fois pour surveiller le mouvement ouvrier et en canaliser les "débordements". Si en matière de renseignements, le gouvernement avait quelques objections à émettre quant à la prestation de ce corps, son attitude lors des émeutes de 1893 et de 1902 le rassura définitivement sur sa fiabilité; il renforça son sentiment que bien plus que l'armée et la garde civique, une force technique et professionnelle comme la police représentait avec la gendarmerie le défenseur le plus sûr de l'ordre et des institutions. Si bien qu'il n'hésita pas après les émeutes d'avril 1902 à faire voter par les Chambres le premier subside substanciel octroyé par l'Etat à la capitale que celle-ci revendiquait pourtant depuis l'indépendance. Quoique cette aide, majorée de 200.000 à 350.000 francs en 1911, fût dispensée pour mieux protéger le parlement et les résidences officielles, elle participa nettement à enclencher le processus de modernisation de la police bruxelloise.[130] La peur du rouge eut donc des incidences matérielles sur celle-ci. Restée jusque là très parcimonieuse dans ce secteur, la Ville profita de cette allocation pour renforcer avant tout les services préventifs d'intérêt communaux: entre 1902 et 1914, l'accroissement des effectifs dans une proportion de plus de quarante pour cent – de 563 à 803 unités soit un policier pour 216 habitants – permit de développer les structures du corps; pour régler la circulation, rendue intense par l'apparition de l'automobile et l'électrification des lignes de tramways, on plaça des postes fixes au milieu des carrefours et on renfloua la brigade cycliste. En 1911, le service de nuit, qui avait donné tant de souci à Buls, fut réorganisé sur le même pied que le service diurne – effectifs équivalents, postes fixes, postes volants, avec itinéraire et points de contrôle – et les pompiers furent enfin dispensés des rondes nocturnes. On créa en outre une brigade canine fort réputée (1907), de

---

129. *Ibid*, 1914, I, p. 524.

130. L. KEUNINGS, 'L'évolution d'un corps de police urbain: la police de Bruxelles (de 1831 à 1914)', in *Bulletin trimestriel du Crédit communal de Belgique*, n° 145, juillet 1983, pp. 178-179.

nouveaux emplois administratifs pour ne plus distraire les agents de voirie de leur surveillance initiale, et en plus de l'augmentation notable du cadre organique, les conditions de travail et les barèmes des traitements furent nettement améliorés.[131] On notera toutefois que les services chargés de la surveillance des "subversifs" ne tirèrent guère profit de ces transformations: les effectifs de la brigade des étrangers restèrent stables tandis que le secteur judiciaire, dont le manque de moyens était pourtant notoire, ne bénéficia d'aucune réorganisation significative. La priorité fut manifestement accordée au maintien de l'ordre quotidien au détriment des services de recherches: face à l'évolution de la criminalité et du sentiment d'insécurité, la ville se devait surtout de rassurer la population en étendant la présence ostensible du policier dans la capitale.

Plus évidente encore fut l'influence de l'expérience des troubles sur le processus de professionnalisation que connaissait la police bruxelloise depuis 1880. Le bourgmestre Buls et, plus encore, ses successeurs De Mot et Max prêtèrent en effet une attention particulière à la formation et à la spécialisation professionnelle de leurs agents de police. Or, à la réflexion, on remarque ici aussi que la tranquillité de la rue fut privilégiée par rapport au service judiciaire; et la police de la rue, cela signifiait organiser les patrouilles, la circulation au quotidien mais aussi maintenir l'ordre dans les manifestations tumultueuses: ce fut d'ailleurs dans cette dernière perspective que plusieurs mesures furent adoptées:

– en 1896, un sabre plus rigide et moins lourd fut donné aux agents pour "mieux intervenir lors des attroupements."

– en 1902, le revolver fut définitivement distribué à l'ensemble du personnel.

– en 1911, un cours pratique d'instruction militaire fut imposé à tous les policiers.

– en 1912, l'école de police prévit un programme privilégiant la marche, la gymnastique, le maniement du pistolet et du sabre.

– en 1914, enfin, une "brigade spéciale de la voirie" fut créée pour intervenir essentiellement en cas de rassemblements tumultueux.[132]

Cette professionnalisation se caractérisait par une profonde militarisation que contribua certainement à accélérer et à renforcer la peur ou la méfiance du rouge. Du reste, le virage militaire pris par la police bruxelloise n'était pas sans similitude avec les mutations de sa consoeur parisienne, inspirées par Napoléon III et accélérées par Louis Lépine, qui

---

131. ID., *'Du garde ville à l'agent de police...'*, pp. 42-46.
132. Id.

transformaient ce corps en une "grande armée de l'ordre". Ce phénomène constitue par ailleurs le trait dominant de l'évolution de la police communale belge à la fin du XIXème siècle. Transmettre les valeurs militaires pour façonner la police à la manière d'un corps d'armée, discipliné et solidaire, constituait désormais un objectif qu'à la différence de leur prédécesseurs, les bourgmestres ne dissimulaient plus guère. Plusieurs raisons peuvent expliquer l'intensité de ce processus. Comme le pensait le préfet Lépine, le comportement militaire, martial et austère était propre à redonner à cette institution un prestige passablement terni. Diriger sévèrement ce corps, c'était aussi en assurer la cohésion. Conscientes des faiblesses du recrutement et de la médiocrité des appointements accordés aux agents, les autorités pouvaient compenser par le poids de la hiérarchie et de la discipline l'insuffisance du recrutement et de la formation sans grever pour autant les finances communales. Mais militariser la police permettait aussi de pouvoir maîtriser avec plus d'efficacité les manifestations de la rue dont les revendications pouvaient sensibiliser les anciens artisans, ouvriers et autres soldats qui composaient à l'époque les rangs de la police bruxelloise. Cette militarisation s'accentua au début du XXème siècle et revêtit plusieurs aspects. Pour garantir la parfaite obéissance aux ordres, les bourgmestres mirent en oeuvre une double stratégie: d'une part, encadrer le personnel inférieur par des sous-officiers fraîchement sortis de l'armée et, d'autre part, le soumettre à un système disciplinaire rigide et sévère. Sur le plan du recrutement, on privilégia systématiquement l'engagement des sous-officiers "blanchis sous le harnais". A Bruxelles, 80% des commissaires et adjoints nommés après 1886 et dont on connait les antécédents professionnels étaient d'anciens maréchaux des logis ou sergents-majors qui, avantagés aux examens, jouirent en outre d'augmentations de traitement régulières excédant celles des simples agents.[133] Ces anciens militaires se trouvaient également protégés par les règlements: selon le 'Guide pratique', il fallait que l'agent de police "se pénètre de cette idée qu'une soumission absolue et immédiate aux ordres de ses chefs était la condition indispensable du bon fonctionnement de sa police."[134] Il était primordial que le subalterne montre sa déférence envers ses chefs par une conduite en tout point respectueuse, marquée par un salut strictement militaire. Quant à la discipline, les instructions du début du siècle ne

133. Résultats de recherches effectuées dans *les ROA*, les *BCB* et quatre registres du fonds de la police couvrant la période 1864-1914.

134. *Guide...*, p. 284.

cessaient de la prôner en stipulant que l'agent de police, tel le soldat, devait en être "l'esclave".[135] Afin de faire observer cette règle d'or, la ville imagina de nouvelles fonctions pour mieux inspecter ses policiers, et ce fut également pour ne pas les voir échapper à leur emprise que les bourgmestres leur interdiront de s'organiser en syndicat. Bien qu'électeurs, ces derniers devaient s'abstenir de se livrer "à aucune manifestation extérieure et auraient pour règle de tenir leurs sentiments au fond de leur coeur."[136] Car, comme le "Guide" le soulignait de manière péremptoire, "l'agent raisonneur ne pouvait être toléré dans la police."[137]

Cette militarisation répondit sans aucun doute à l'attente des autorités lors des troubles de 1893 et 1902. Durant ces émeutes, aucune désertion ne fut enregistrée dans la police; Auguste Dewinne aperçut même

> "des agents se disant socialistes, nommés grâce aux démarches des conseillers socialistes, charger la foule, sabrer des vieillards et des enfants, avec une fureur qu'on a si bien appelée la fureur guerrière."[138]

Toutefois, dès lors que la "bourrasque" était passée, le renforcement de ce processus ne fit plus l'unanimité parmi les "hommes d'ordre". Il eut même des effets pervers et n'obtint en tout cas pas tous les résultats escomptés: au début du siècle, cette militarisation correspondit à une recrudescence des défections dans le corps; elle parut alourdir les griefs des agents subalternes à l'égard de leurs chefs, et ce fut avec force privations de traitement et espionnages systématiques que le bourgmestre put empêcher ses policiers de s'affilier au syndicat catholique de la rue du Boulet ou de s'inscrire à l'Association du personnel subalterne de la police bruxelloise qui, aux yeux de Max, ne subissait que trop l'influence des élus socialistes.[139]

Cette évolution ne contribua pas plus à amender l'image de la police dans la population. Bien au contraire: en imprégnant durablement l'esprit d'une institution pourtant civile, ce processus modifiait le style de la police dans un sens plus répressif: au début du siècle, l'occasion sera souvent donnée à la presse bruxelloise, toutes tendances politiques confondues, de condamner la brutalité, l'intransigeance et le manque de

---

135. *Id.*
136. *Ibid.*, p. 290.
137. *Ibid.*, p. 284.
138. *Le Peuple*, 5 juin 1902.
139. *BCB*, 1912, II, pp. 354-379, 1230-1236, 1395-1432; 1914, I, pp. 522-528; AVB, *fonds du bourgmestre*, n° 539-540 et *fonds police*, l. 287.

sang froid des policiers bruxellois. En temps d'élections ou autres manifestations politiques, Emile de Mot et Adolphe Max continuèrent pourtant dans la lignée de Buls. Quoique plus sévères que leur prédécesseur quant aux meetings en plein air, ils adressaient invariablement à leurs agents des ordres identiques:

> "des recommandations spéciales seront faites au personnel de tenir largement compte de l'effervescence populaire que provoquent généralement les passions politiques,"

répétaient-ils à l'envi.[140] Il n'empêche: les journaux les plus impartiaux s'indigneront souvent des exactions de la police et de ses "charges aveugles", particulièrement en juin 1912. Celles-ci furent bien entendu surtout dénoncées par les socialistes: il est vrai que plusieurs officiers se souvenaient de 1902 et supportaient mal les manchettes du "Peuple" qui les mettaient constamment sur la sellette; ils étaient à ce point intoxiqués par une campagne de presse montée par le "XXème siècle" qu'ils en vinrent quelquefois à traiter les socialistes de Bonnot et de Garnier.[141] Mais ces accusations de brutalité étaient également proférées par libéraux et catholiques, à l'occasion des multiples bagarres entre étudiants dont Bruxelles était le théâtre à cette époque.[142]

> "Il est inouï, s'indignait 'la Gazette', que la peine de mort épargnée par nos tribunaux aux pires criminels soit ainsi rétablie et mise à la discrétion du premier tape-dur venu. Les fonctions d'agent de police demandent plus que toutes autres de l'intelligence et du sang froid!"[143]

Désormais, ces excès étaient moins attribués à la trop grande sévérité du bourgmestre qu'au mauvais esprit de certains officiers de police partisans qui exerçaient une influence néfaste sur leurs agents en imposant une discipline de fer. Sans noircir à outrance le tableau, il faut noter que le comportement de la police suscitait les mêmes reproches lorsqu'elle s'adonnait à sa tâche quotidienne. Entre 1902 et 1914, le mayeur de Bruxelles fut trop souvent interpellé au sujet de malversations et même de passages à tabac dans les commissariats.[144] Ces faits affectaient surtout le

---

140. AVB, *fonds police. ROA*, 1899 à 1914.
141. *BCB*, 1912, I, 1028-1058.
142. AVB, *fonds police*, 1.7.
143. *La Gazette*, 7 juin 1912.
144. *BCB*, 1905, I, pp. 348-352; II, pp. 6-13, 863-866; 1909, II, pp. 1183-1884; 1910, I, pp. 500-517; II, pp. 1527-1540; 1911, II, pp. 48-73; 1913, II, pp. 251-252.

"petit peuple" des Marolles, le colporteur, la prostituée ou l' employé récalcitrant des Magazins Tietz soutenu par le syndicat des employés socialistes, mais aussi le bon bourgeois du haut de la ville, le badaud inoffensif ou l'étranger de passage. Emile de Mot dut même avouer en 1906 que ses agents avaient "exagéré" lors d'une St Verhaegen.[145] A maintes reprises, les observateurs les plus modérés attribuèrent ce manque de souplesse à la mentalité militaire qui confortait la police dans la conviction qu'il était bon de réagir vis-à-vis des citoyens comme envers un peloton de miliciens. Nos paisibles garde villes d'antan avaient été transformés en sinistres flics et en sombres argousins, déplorait-on, tandis que "le Policeman" lui-même relevait l'incompatibilité d'une police "comparable à un régiment" avec les rouages de la vie civile en affirmant:

> "un civil est tout aussi apte à apprécier la situation qu'un ex-militaire, fut-il même un sergent car connaissant la vie civile il fait mieux la comparaison et n'a plus les mêmes illusions que ce dernier."[146]

Signalons qu'à la "Belle époque", pareilles critiques étaient également prononcées à l'encontre de la police parisienne. Un article du "Temps", publié en 1886 et intitulé le "gardien de la paix soldat," ressemble à s'y méprendre aux témoignages qui subsistent sur l'attitude de la police bruxelloise dans le maintien de l'ordre:

> "A l'agent languissant qui se promène dans nos rues, se substitue un soldat intrépide, bien mené par ses brigadiers et qui devient un adversaire avec lequel il n'est pas bon se chamailler."[147]

Comme le révèlent de nombreux témoignages convergents, il semble bien que le renforcement de son caractère militaire isola quelque peu la police bruxelloise par rapport à la population. La détérioration de ses relations avec celle-ci est illustrée par l'accroissement du nombre de sanctions pour brutalité au sein du corps et, dans une moindre mesure, par la statistique des outrages et rébellions à la force publique dont les chiffres culminent entre 1886 et 1893 et à la veille de la grande guerre. A cet égard, il est symptomatique de constater que si la police elle-même dans les années 1890 pouvait encore expliquer ce phénomène par l'excès de zèle d' agents

---

145. *BCB*, 1906, I, p. 244.
146. *Le Policeman*, 17 décembre 1904 et 18 mars 1905.
147. Cité par G. CARROT, *op. cit.*, p. 663.

trop souvent maladroits ou indisciplinés,[148] le policier de la "Belle époque" y trouvait là une nouvelle preuve du manque de respect du public à son égard. La très officielle "Revue belge de police" répercutera cette véritable paranoïa:

> "Le respect de l'autorité s'atiédit tous les jours", notera-t-elle en 1902, "c'est le signe évident de l'état des moeurs actuelles. Quelle qu'en soit la cause, elle rend la mission de la police de plus en plus délicate et pénible. Dans les centres importants, la puissance acquise par les associations professionnelles ou politiques a développé au sein des masses le sentiment d'une puissance qu'elles ignoraient auparavant. Dans les petites localités, les hostilités de partis, le caractère familier des rapports privés sont autant d'obstacles opposés au fonctionnaire de police, dans l'accomplissement consciencieux et ponctuel de son devoir. S'il est sévère on l'accuse de rigorisme et de zèle intempestif, s'il témoigne quelque indulgence on le taxe de défaut de fermeté."[149]

Ce pessimisme, caractéristique de la sous-culture policière qui apparaît à cette époque, imprégna profondément le policier bruxellois, ce "bouc émissaire des péchés d'Israël", qui était désormais censé trouver dans l'institution qui l'employait, et derrière son drapeau, un soutien et mieux encore une nouvelle famille protectrice et rassurante.[150]

CONCLUSIONS

Au siècle dernier, les classes dominantes développèrent divers mécanismes de défense pour endiguer l'influence des socialistes et des anarchistes. Subséquente à l'élargissement de la législation coercitive, la croissance des forces de l'ordre fut un des moyens utilisés pour réduire les meneurs au silence.

> "Lorsqu'on observe le développement historique des polices occidentales au XIXème et au XXème siècle, écrit pourtant Jean Claude Monet, un des phénomènes les plus manifestes et en même temps les plus curieux, c'est la lenteur, l'incohérence, les réticences mêmes que l'on enregistre au niveau des décisions politiques qui président à ce développement, et la

---

148. U. VAN MIGHEM, *Etude sur les différents services de police en Belgique*, Tournai, 1893, publié sous forme d'articles dans la *Revue belge de police administrative et judiciaire*, 1881 et sv.

149. *Ibid.*, juin 1902, p. 82.

150. L. KEUNINGS, 'Du garde ville à l'agent de police...'

pingrerie extrême avec laquelle l'Etat traite les agents qui sont supposés constituer le noyau dur des fonctions régaliennes."[151]

Dans des pays aux régimes aussi différents que la France, l'Allemagne ou l'Angleterre, on assiste toutefois, dans la seconde moitié du XIXème siècle, à un renforcement sensible de l'appareil policier qui résulte bien plus de la peur du rouge que de la recrudescence de la délinquance.[152]

Bien que donnant à l'étranger l'exemple d'une terre de libertés, la Belgique n'échappa pas entièrement à ce processus. A la fin du siècle, le débat politique y subit l'influence des socialistes qui lui donna un ton perçu comme révolutionnaire par nos ministères catholiques. Pour se protéger, ceux-ci appliquèrent une doctrine de "défense sociale" qui consistait en une double stratégie de protection/répression dans le plus pur style paternaliste. Sans avoir pour ambition de transformer notre pays en un "Etat policier", cette politique impliquait l'accroissement des forces de l'ordre. Le modèle policier belge, qui faisait la part belle aux autorités locales, ne changea pas fondamentalement de nature: la Sûreté demeura un organe modeste aux moyens limités et les projets de création d'une police judiciaire attachée au parquet, susceptible de porter préjudice à l'autonomie communale garante de nos libertés, se heurtèrent au rejet d'une classe politique qui redoutait l'éclosion d'une police d'Etat. Toutefois, notre "univers policier" ne resta pas immobile: des changements notables y furent enregistrés. Censées compenser la mise en retrait progressive d'une armée travaillée par la propagande antimilitariste,

---

151. J. M. ERBES et coll., *Polices d'Europe*, Paris, IHESI, 1993, p. 23.

152. Ce fut dans cette perspective que les Renseignements généraux virent le jour sous la IIIème république en 1891, et que des brigades policières furent spécialement désignées dans les grandes villes françaises au quadrillage des milieux interlopes et à l'application des "lois scélérates" édictées après les attentats de Ravachol et de Vaillant. La création des célèbres brigades du Tigre (1907), le renforcement de la maréchaussée en Allemagne et en France, celui de la police métropolitaine et de la Special Branch en Angleterre sont aussi à mettre en relation avec l'évolution de la contestation politique. (Cfr., entre autres, C. FIJNAUT, *Opdat de macht een toevlucht zij? Een historische studie van het politieapparaat als een politieke instelling* Antwerpen, dl. II, 1979, pp. 910-943; G. A. EULOGE, *Histoire de la police, des origines à 1940*, Paris, 1986, pp. 237-283 et G. CARROT, *Le maintien de l'ordre en france depuis l'Ancien Régime jusqu'en 1968, t. II (1830-1986)*, Toulouse, 1984, pp. 649-652).

l'extension spectaculaire d'une gendarmerie résolument antisocialiste[153] comme les tentatives de mainmise et de militarisation de la garde civique par l'Etat furent directement liées aux événements politiques et sociaux qui secouèrent le pays entre 1886 et 1914. Et l'on sait combien le comportement de l'appareil policier souleva d'acerbes critiques à cette époque. Il ne suffit pas de se rappeler du "grand complot". Entre 1886 et 1914, on recensa au moins une soixantaine de victimes qui succombèrent sous le feu de la troupe, de la maréchaussée ou des milices bourgeoises.[154] Ce fut en effet en lettres de sang que les drames de Charleroi, Roux (1886), Jolimont, Borgerhout, Mons (1892 et 1893), Bruxelles, Louvain (1902) ou Liège (1912) scandèrent le martyrologe de la classe ouvrière.

Cet exposé a pu montrer que la peur du rouge laissa aussi son empreinte sur la police communale de Bruxelles. Rappelons qu'un des projets des "hommes de 1830" avait été de créer une "police honorable et indépendante", "toute bienveillante et protectrice", qui

> "ne s'occupât que des intérêts généraux et toujours en harmonie avec l'opinion publique, loin d'être réprouvée par elle, y trouvât sa force et son appui."[155]

Dans le dispositif mis en place pour maintenir l'ordre, la police communale devait à l'origine tenir un rôle primordial mais axé essentiellement sur la protection des biens et des personnes. Pour être informé sur l'état de l'opinion publique, le gouvernement disposait de la Sûreté, alors que la répression des troubles était attribuée aux milices citoyennes dans les villes et à l'armée ou à la gendarmerie dans les campagnes. En 1830, l'objet principal de la police devait ainsi être essentiellement préventif et d'intérêt local. A Bruxelles toutefois, siège des institutions et des résidences officielles, capitale attirante pour les étrangers, sa mission devait s'élargir rapidement pour cumuler en définitive d'importantes responsabilités dans le maintien de l'ordre. Dans

---

153. Pendant la période étudiée, le nombre des brigades doubla tandis que furent créés les détachements de marche (1910) et les légions mobiles (1913) spécialisées dans la répression des émeutes.

154. Ce bilan est lourd. Bien qu'à cette époque, les gardiens de la paix parisiens, célèbres pour leurs charges, fussent tenus pour les "détenteurs incontestés du record du passage à tabac", G. Carrot n'évalue qu'à trente quatre le nombre de contestataires ayant trouvé la mort en France à la suite de grèves ou autres manifestations socio-politiques entre 1881 et 1914. (G. CARROT, *op. cit.*, p. 865).

155. C. HUYTTENS, *Les discussions du Congrès national de Belgique (1830-1831)*, Bruxelles, IV, 1844, pp. 388-389.

les années 1870, la police de Bruxelles faisait figure de succursale pour la Sûreté et le parquet. Avec la recrudescence du "péril rouge" à partir de 1886, elle vit encore ses charges accrues. Non seulement tenue d'exécuter les nouvelles mesures resserrant l'emprise sur les "subversifs", il lui fallut compenser la faiblesse, l'indiscipline ou le manque de fiabilité des autres forces disponibles. Sa collaboration fut donc requise sans relâche par l'Etat aussi bien pour lui rendre compte de l'évolution du mouvement ouvrier que pour le protéger des troubles que celui-ci pouvait provoquer.

A l'examen de la pratique, on a pu s'aperçevoir que l'appui offert dans ce domaine par la police de la capitale fut constant, même si la peur du rouge, très prégnante jusqu'en 1902, n' obséda pas les autorités locales et les organes du pouvoir central avec une égale intensité et bien que, loin de constituer un simple outil docile, la police fît preuve d'une autonomie qui lui permit d'appréhender la "menace révolutionnaire" avec un certain recul. Plus proche des réalités locales, la police avait en effet une image moins figée du socialiste ou de l'anarchiste que les gendarmes ou les espions de la Sûreté, prêts à "diaboliser l'ennemi de l'intérieur". Comparés aux témoignages des autres forces de l'ordre, les rapports rédigés à cette époque par la police bruxelloise constituent sans nul doute une source sûre pour l'historien. Ils furent également très précieux pour nos gouvernants. "Les Belges sont des gens fort prudents" écrivait Louise Michel en faisant allusion à notre police.[156] Or, on connait le souci des bourgmestres d'éviter toute accusation d'espionnage dans un bastion du libéralisme comme Bruxelles; on sait aussi l'importance qu'ils accordaient à la réputation de leur police, et leur obsession de ne pas la voir compromise avec un organisme aussi déconsidéré que la Sûreté en en gardant le contrôle absolu. La police communale n'en fut pas moins considérée comme un instrument d'information essentiel qui, dans les moments difficiles, exécutait correctement sa tâche d'observation et ne renâclait pas à fournir les renseignements nécessaires. Si la précision de ses fichiers témoigne d'une certaine efficacité, il convient cependant de souligner les limites de son activité occulte, expliquant du reste les appels plus fréquents à la gendarmerie de la part de la Sûreté et du pouvoir judiciaire à partir des années 1880. Limites des moyens déployés, tout d'abord: les effectifs policiers chargés de cette mission furent toujours très réduits et leurs responsables se refusèrent à employer les méthodes offensives de l'infiltration et de la provocation en n'engageant pas

156. Louise Michel fut arrêtée et expulsée de Belgique en septembre 1897 après une conférence donnée place Fontainas (AVB, *fichier bureau des étrangers*, n° 16693).

d'indicateurs permanents. Mais limites des objectifs aussi: si pour la Sûreté et le parquet, il convenait de veiller à la sauvegarde des institutions en étant finement informés des intentions des "meneurs" et en empêchant les étrangers de participer aux rassemblements politiques, pour la police il s'agissait moins de suivre les mouvements socialiste ou anarchiste en tant que tels que de prévenir les désordres que ceux-ci pouvaient entraîner. C'est en vain que l'on cherchera pour cette époque le moindre indice prouvant l'existence d'éventuelles tentatives de déstabilisation du POB ou du mouvement anarchiste volontairement provoquées par la police de la capitale. Au contraire, l'inertie relative ou l'insouciance dont elle faisait preuve en certaines circonstances contribuèrent par la force des choses à tempérer les ardeurs répressives du parquet. La préoccupation de la police était avant tout de démontrer sa capacité à remplir sa fonction politique essentielle: le contrôle des manifestations populaires. La loi, en effet, rendait la commune entièrement responsable des dégâts provoqués par les émeutes; de plus, le gouvernement était à l'affût des moindres faiblesses des autorités locales pour revendiquer une augmentation de ses pouvoirs. Aussi lorsque fut enclenchée la lutte pour l'égalité politique, le concours apporté par ce corps au maintien de l'ordre répondit à l'attente des gouvernements catholiques, même si ceux-ci, comme le roi, auraient sans doute préféré qu'il intervienne avec plus de promptitude et de sévérité pour empêcher la propagande socialiste "d'égarer" la population. En ce qui concerne la répression des désordres, la police reçut en effet toute leur approbation. Confrontée aux manifestants socialistes, elle n'eut plus à essuyer les critiques fustigeant son laxisme et sa déloyauté, assénées par la droite catholique lors des troubles clérico-libéraux de 1857, 1871 et 1884. Plus encore qu'un outil de renseignement fiable, la police bruxelloise fut donc un bon instrument d'intervention pour le pouvoir, et il est significatif à cet égard que le souverain, fervent partisan d'une police gouvernementale à Bruxelles, ait moins attaché d'importance à cette question après avril 1893.

En raison de l'ampleur de l'énergie dépensée et la fréquence de ses interventions, il ne fut guère étonnant de constater à quel point les troubles influèrent sur la police de la capitale. Si la période 1886-1914 entraîna la centralisation croissante de la politique du maintien de l'ordre en Belgique et l'ascension irrésistible de la gendarmerie, elle doit également être considérée comme une des périodes charnières de l'histoire de la police bruxelloise. Sur le plan matériel tout d'abord: alors qu'elle n'avait guère subi de transformations fondamentales depuis 1847 malgré des carences incontestables, la Ville attendit l'assistance appréciable de l'Etat pour renforçer considérablement sa police au début du siècle et

amorçer un processus de modernisation dont la priorité était le maintien de l'ordre dans la rue. On retiendra notamment que les mayeurs bruxellois se décidèrent à distribuer au début du siècle des armes à feu à leurs agents pour réprimer les désordres politiques alors qu'ils s'y étaient refusés jusque là pour juguler la criminalité de droit commun. Mais l'expérience des troubles contribua surtout à transformer le style de la police communale. Les affrontements multiples et violents avec les socialistes marquèrent en effet, et durablement, sa professionnalisation en cours et sa conception des manifestations politiques: "Une foule agglomérée est nécessairement sauvage" avait affirmé "le Policeman" en 1902... La pratique du maintien de l'ordre exigeant deux "vertus" majeures-la cohésion et la discipline – et la propagande socialiste commençant à toucher la police elle-même, les bourgmestres, soutenus par leurs officiers issus de l'armée, accentuèrent ainsi la militarisation d'un corps qui en dépit du discours officiel de ses responsables, présentait désormais, au début du XXème siècle, un profil austère, autoritaire et qui frappa les contemporains comme les spécialistes des polices étrangères.

L'évolution "militaire" de la police communale était en contradiction avec une des pierres angulaires de cette institution: son caractère civil, conciliateur et proche du citoyen. Comme ce phénomène contribuait à envenimer ses relations avec les milieux populaires, ce furent les socialistes qui le déplorèrent avec le plus de virulence, à travers leur presse et les interpellations de leurs conseillers communaux. Néanmoins, ceux-ci n'eurent qu'à de rares occasions à affronter dans la capitale des agents viscéralement hostiles et fonciérement antisocialistes. Quoique souvent traités de "roussins", les policiers bruxellois eurent malgré tout une meilleure réputation que les "gardiens de la paix" de Louis Lépine. Du reste, lorsqu'on évoque la peur du rouge, encore faut-il déterminer de quelles nuances il s'agit. Si les vocables d'anarchiste ou de jeune garde socialiste hantaient quelque peu les esprits policiers, celui de socialiste n'était pas toujours synonyme de crimes ou de violences. Même pour les officiers supérieurs, qui étaient pour la plupart libéraux: l'aile bruxelloise du POB, plus modérée que son homologue wallonne, entretenait, il est vrai, des relations étroites avec le parti progressiste et s'accorda même avec le libéralisme doctrinaire en 1899 et 1912. Mais aussi et surtout pour les simples agents: les élus socialistes locaux défendaient en effet les droits du personnel subalterne, dont une grande partie adhéra à une association professionnelle appuyée par le POB. Ces derniers distinguaient d'ailleurs assez nettement la police locale, recrutée en partie dans les couches inférieures de la population bruxelloise, des sinistres "bonnets à poils" de la gendarmerie originaires des campagnes qui faisaient office de

gardes prétoriens d'un pouvoir clérical chancelant. Au delà des réactions passionnelles, des phrases à l'emporte-pièce ou des provocations, il faudrait plutôt retenir, des relations conflictuelles mais ambigües entre les socialistes et la police de Bruxelles, ce passage d'un discours prononcé en 1897 par Louis Bertrand dans un meeting parisien, et que l'on doit à la plume de l'indicateur 'Octave':

> "Dans nos mouvements d'agitation, nous n'avons rien à redouter de la police qui au contraire nous protège bien souvent contre les contre-manifestants, il n'y a de dangers que lorsque les manifestants sont aux prises avec les royalistes ou les anarchistes car nous comptons ces gens là comme des réactionnaires, s'ils peuvent susciter une bagarre parce qu'ils n'y manquent pas ceux-là sont nos pires ennemis, aussi nous ne les manquons pas à ces moments-là. Lorsqu'une bagarre se produit, la police intervient mais alors toute son action se reporte contre nous. On frappe des deux côtés il y a des charges, des coups de feu... si les manifestants reçoivent des horions, les agents de police et la cavalerie en reçoivent aussi une bonne part..."

Et Bertrand d'établir une intéressante comparaison avec les policiers français:

> "Il m'a été donné... de voir des mouvements d'agitation à Paris ou j'ai remarqué qu'une vingtaine de sergents de ville faisaient déguerpir un millier de manifestants; ici ce n'est pas de même. On reçoit des coups et on en donne. Nous avons une surveillance journalière de la police dans nos réunions, mais encore contrairement à ce qui existe en France nous connaissons les policiers, nous les admettons parmi nous, pour écouter mais non pour délibérer, leur présence ne nous gêne aucunement."[157]

Sans oublier les violences qui opposèrent les "rouges" et les agents bruxellois, ces paroles semblent assez bien illustrer la teneur des rapports entre la police et les socialistes de la capitale durant la période étudiée. Ces derniers, à la différence des libertaires, ne contestaient nullement la nécessité d'une force publique. De plus, malgré les tracasseries et les brutalités de la police, ni du côté socialiste, ni même chez la plupart des anarchistes ne mit-on sérieusement en avant le rôle des agents communaux pour expliquer les échecs politiques ou l'insuccès que pouvait avoir la propagande auprès de la population. Bien qu'une collaboration étroite s'établît entre les autorités locales et le pouvoir central en période de

---

157. *Archives de la Préfecture de police. de Paris. BA. 1474, Socialisme en Belgique.*

troubles, les "gardes ville" ne prêtaient après tout guère d'attention aux chants révolutionnaires ni même au drapeau rouge tant qu'il n'y avait pas de désordres, et lorsque les meetings en plein air étaient interdits, il était toujours possible d'en organiser dans les faubourgs ou même aux fenêtres des établissements de la ville. En tout état de cause, les socialistes bruxellois préféraient la tutelle du mayeur à celle de l'Etat. Le député Léon Furnémont, qui ne ménageait pourtant guère la police, déclarait au conseil communal à la fin du siècle:

> "S'il [le bourgmestre] n'avait pas créé la zone neutre, le Gouvernement l'aurait établie et l'aurait défendue avec des mesures beaucoup plus rigoureuses que celles employées par la police de Bruxelles."[158]

Aussi peut-on conclure que si la police de la capitale participa, entre 1886 et 1914, à la répression des "débordements populaires", son impact sur le mouvement ouvrier ne fut semble-t-il pas comparable à l'influence qu'eut celui-ci sur l'histoire de la police communale elle-même, dont l'évolution autoritaire affecta à la même époque, à des degrés divers mais pour des raisons souvent similaires, la plupart des polices urbaines des principales villes d'Europe occidentale.[159]

---

158. *BCB*, 1899, II, p. 24.
159. C. FINAUT, *op. cit.*

Ordediensten en de schrik voor rood in de negentiende eeuw. de politie en de socialisten te Brussel (1886-1914).

DOOR
LUC KEUNINGS

Samenvatting

De onlusten van 1886 en de strijd voor het algemeen stemrecht vergrootten de schrik voor "rood" bij onze machthebbers. Al onderging het Brussels politiesysteem geen fundamentele veranderingen, toch zien we rond die tijd de opkomst van een uitgesproken antisocialistische rijkswacht, pogingen tot beslaglegging op en militarisering van de burgerwacht door de Staat, een toename van het politiegeweld gedurende volksbetogingen en ondergrondse maneuvers van de Staatsveiligheid teneinde de B.W.P. te destabiliseren ("Groot Complot" van 1887). Het onderwerp van dit artikel is tweeërlei. Vooreerst wordt de angst voor het "rode gevaar" binnen de Brusselse politie behandeld en vervolgens worden de gevolgen van die schrik voor deze instelling en voor haar betrekkingen met de arbeidersbeweging nagegaan. Uit de getuigenissen van de "roden" en van de autoriteiten komen contrasterende beelden van de hoofdstedelijke politie uit die tijd naar voor: enerzijds zou het om een korps brutale "sergots" zijn gegaan, even onhandig als buitensporig bij de beteugeling van de ordeverstoringen; anderzijds is er het beeld van een welwillende, beschermende en vaderlijke instantie, die dicht bij de burger staat. Bij het onderzoek van de politiepraktijken blijkt dat de politie, niettegenstaande de bekommernis van de liberale burgemeesters om elke beschuldiging van spionage te voorkomen in een bastion van het liberalisme als Brussel, een essentiële rol speelde in het gadeslaan van het doen en laten van de arbeidersbeweging. Dit gebeurde weliswaar ongezien, met beperkte middelen en met een beperkte doelstelling: het voorkomen van wanordelijkheden die tot stoffelijke schade aanleiding zouden kunnen geven. De stadspolitie, die met haar beide voeten op de

plaatselijke grond moest staan, had een minder vastgeroest en alarmerend beeld van de socialist of van de anarchist dan de agenten van de centrale macht, die de "binnenlandse vijand" als trawanten van de duivel beschouwden. Zelfs indien ze bepaalde openluchtmeetings verboden, toch wensten de burgemeesters de socialistische propaganda niet tegen te werken en ze zagen ervan af infiltratie- of provocatiemethoden aan te wenden. Permanente verklikkers werden door hen niet in dienst genomen. De politie kreeg vanwege het parket en de Staatsveiligheid heel wat kritiek te verduren omwille van haar "lakse" bestrijding van politieke misdrijven. Haar beteugeling van de wanordelijkheden droeg dan weer wel de goedkeuring van het centrale gezag weg. Tegenover de "agitators" trad ze hard op, in het bijzonder om de "neutrale zone" te beschermen (1893). Uit diepgewortelde haat voor "rood", en aangezet door buitensporig repressieve bevelen? Het ziet er eerder naar uit dat deze houding verklaard moet worden door de moeilijkheid om bepaalde, als provocerend beschouwde maatregelen van de burgemeester in acht te doen nemen, met name deze met betrekking tot de neutrale zone. Ook de zwakte van de politietroepen en de prikacties van de jongsocialistische wachten speelden mee. De gevolgen van deze troebelen waren veelvuldig. Dankzij de steun van de Staat werd de politie, die sinds 1847 geen veranderingen meer had ondergaan, na het oproer van 1902 gereorganiseerd en werd de militarisering van het korps versneld, wat de stijl van de politie in een meer repressieve richting deed evolueren en bijdroeg tot een verslechtering van het imago van de instelling binnen de volksmilieus. Dit alles was verre van bevorderlijk voor de relaties tussen socialisten en politie. Desondanks was de reputatie van de Brusselse agenten niet te vergelijken met die van de brutale "argousins" van prefect Lépine te Parijs. De Brusselse agenten waren er zich van bewust dat de plaatselijke socialistische verkozenen de eersten waren om een verbetering van hun sociale toestand te bepleiten en om beroepsverenigingen te verdedigen, beroepsverenigingen die krachtig door hun burgemeester werden tegengewerkt. Daarenboven werd noch door de socialisten noch door de anarchisten de rol van de gemeentelijke politie ernstig naar voren geschoven om de politieke nederlagen of het gebrek aan succes van de propaganda bij de bevolking te verklaren. Niettemin had de "schrik voor rood", veel meer dan de evolutie van de "gewone" criminaliteit, een beduidende invloed op de geschiedenis van de ordediensten in het algemeen en op de Brusselse politie in het bijzonder, doordat ze autoritaire trekjes in de hand werkte die tot vandaag nog zichtbaar zijn. Trekjes die ze overigens, in diverse graden maar omwille van dikwijls

gelijkaardige redenen, met de meeste stedelijke polities van de voornaamste Westeuropese steden gemeen had.

Police Forces and Fear of the Reds in the Nineteenth Century. Police and Socialists in Brussels (1886-1914)

BY
LUC KEUNINGS

Summary

The "upsurge" of 1886 followed by the struggle for the universal suffrage saw as a consequence the growing of fear of the reds with the authorities. Though our police system did not change fundamentally, still this period saw the rise of a strongly antisocialist gendarmerie (police force), attempts of seizure and militarisation of the civil guard by the State, the increase of police violence at popular meetings and underground operations of the *Sûreté* (Secret Service) in order to dislocate the Socialist Party ("Great Conspiracy" of 1887). The goal of this article is double: it deals with the intensity of the psychosis of the reds amidst the municipal police of Brussels, and with the consequences that this fear could have for this institute and its relations with the workers movement. Witnesses of the "reds" and of the authorities show different pictures of the police in the capital in this period: on one hand, that of a corps of brutal "cops", as awkward as excessive in the repression of riots; on the other hand, that of an attentive institute, protective and paternal, close to the citizen. Looking into the police practice, one finds that, notwithstanding the concern of the liberal mayors to avoid any accusation of espionage in a bastion of liberalism like Brussels, police played an elementary part in the control of the workers movement, keeping a hidden agenda of which nevertheless the means and goals were limited: the objective to reach was to avoid material disorders. Closer to the local realities, the police had a less rigid, less alarming view of the socialists and anarchists than the central authorities, always ready to demonize the "enemy at home". Even when prohibiting certain open air meetings, the mayors were not trying to prevent socialist propaganda and were reluctant to methods like

infiltration or provocation, refusing to install permanent indicators. Criticized for their laxness by the *Sûreté* (Secret Service), but also by the prosecutors as for the control and repression of political delicts, the police reacted referring to the repression of riots by the central authority. The latter responded in a massive way to the "agitators" with extreme rigidity, in particular for what concerned the protection of the "neutral zone" (1893). By sheer hate of the "reds", animated by outrageously repressive forces? It seems more likely that the difficulty of having observed certain directives of the mayors that were considered provocative – the neutral zone –, the weakness of the police forces and the harassing strategy of the young socialist guards, could explain this behaviour. The consequences of these troubles were multiple. Thanks to the aid of the State, the police, immobile since 1847, were reorganized after the tumult of 1902 and the militarization of the corps was accelerated, which modified the style of the police towards a more repressive attitude and contributed to the deterioration of the image of the institute in popular surroundings. All of this did not favour the relations between socialists and police. Nevertheless, the reputation of the Brussels agents could not be compared to the brutal cops of prefect Lépine in Paris. The agents of Brussels were aware that the elected local socialists were the first to demand the improvement of their social condition and to defend their professional associations so harshly repressed by the mayor. Moreover, neither the socialists or the anarchists seriously considered the role of the municipal police decisive in their political defeats or the lack of success of their propaganda with the people. Still, more than the evolution of the "ordinary" criminality, the "fear of the reds" was a noteworthy influence on the history of the police forces in general and of the Brussels police in particular, by giving it its authoritarian character of which the sad traces can be observed today, and which affected, in different amounts but for similar reasons, the majority of urban police forces in the main cities of Western Europe.